Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

1148e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 9 octobre 1962, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Sekou Touré, président de la République de Guinée	453
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de Mme Meir (Israël)	464
Intervention du représentant de la Jordanie	470
Intervention du représentant de l'Arabie Saoudite	471
Discours de M. Kaka (Niger)	473

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

Allocution de M. Sekou Touré, président de la République de Guinée

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Président de la République de Guinée va prononcer une allocution devant l'Assemblée générale.

2. M. Sekou TOURE (Président de la République de Guinée): Dans la déclaration qu'il a faite récemment à cette tribune au cours de la discussion générale [1131ème séance], le Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée a eu l'occasion de vous exprimer toute la joie et la fierté qu'éprouvaient le peuple de Guinée et son gouvernement à l'occasion de votre brillante élection aux hautes fonctions de Président de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

3. Vos éminentes qualités personnelles, Monsieur le Président, votre grande expérience, votre long passé de lutte en faveur de la libération et de la réhabilitation des peuples d'Afrique et d'Asie constituent, pour nous, le gage sûr de la direction éclairée que vous imprimerez aux travaux de nos présentes assises.

4. La République de Guinée souhaite ardemment que l'importante session que vous avez la lourde charge de présider marque, dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, une étape décisive vers la réalisation des immenses espérances de l'humanité entière.

5. Nous voudrions également, par votre intermédiaire, renouveler à un autre de nos frères d'Asie, le Secrétaire général par intérim, U Thant, l'assurance de notre estime et de notre solidarité. Il nous paraît particulièrement opportun en cette circonstance de saluer en lui un des artisans de la Conférence de Bandoung[1] et de rendre un public hommage à l'attitude et à l'action de l'homme qui fut, cinq années durant, au titre du groupe africano-asiatique, le président distingué et actif du Comité permanent de l'Algérie au sein des Nations Unies.

6. Comment ne pas noter la coïncidence symbolique que l'événement capital dans la vie internationale que consacrent aujourd'hui l'admission de l'Algérie au sein de notre organisation et la proclamation de l'indépendance d'un autre pays africain, l'Ouganda, que nous sommes heureux de saluer, intervient au moment où les deux postes suprêmes de l'Organisation sont ainsi occupés par les dignes représentants de ce monde africano-asiatique dont une des pages les plus glorieuses de la lutte pour la liberté et la dignité vient d'être magistralement écrite par le peuple algérien?

7. L'admission de la République algérienne démocratique et populaire est un événement d'une importance considérable qui marque la conjoncture internationale et plus particulièrement la situation des peuples africains de manière décisive. Cet événement, qui consacre la satisfaction d'une des profondes aspirations de nos peuples, réjouit, nous en sommes tous certains, tous les peuples épris de justice et de progrès.

8. En effet, les lourds sacrifices courageusement consentis par l'héroïque peuple algérien ont préparé durant plus d'un siècle, dont plus de sept années de guerre atroce, l'avènement de ce moment historique où la famille internationale reçoit en son sein, avec joie, les représentants qualifiés de ce peuple martyr.

9. Le peuple et le gouvernement de la République de Guinée, conscients de l'identité d'aspirations avec le peuple algérien, n'ont jamais confondu les intérêts coloniaux illégitimes et les intérêts de l'Algérie, lesquels, à leurs yeux, sont inséparables des intérêts véritables d'un monde en perpétuelle transformation, en constant mouvement vers plus de liberté, plus de justice et plus de progrès.

10. La lutte héroïque du Front de libération nationale a constitué un facteur dynamique — je dirai le plus dynamique — du grand combat de libération mené par les peuples africains contre la domination étrangère et ses conséquences faites d'exploitation, d'oppression et d'indignité, que nos peuples ont subies et dont la durée est une véritable éclipse qui a entravé notre développement historique.

11. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner les répercussions de la lutte du peuple algérien sur l'attitude de tous les partis et organisations de masse en Afrique, pour lesquels elle a été un véritable levain, un facteur de prise de conscience et un moteur actif pour le renforcement et l'élargissement de l'action décolonisatrice.

12. Qu'il me soit donc permis, en ce jour de réhabilitation politique et morale du peuple algérien, de rendre un hommage respectueux aux milliers de

[1] Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue du 18 au 24 avril 1955.

victimes tombées au champ d'honneur et dont les sacrifices ont permis aux peuples du monde de fêter ce grand événement que constitue la présence, à l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la délégation algérienne, détentrice, en ce haut lieu de la conscience universelle, des pouvoirs de souveraineté reconnus aux peuples libres.

13. Qu'il me soit également permis de saluer, très fraternellement, le Premier Ministre de la République algérienne démocratique et populaire, notre compagnon de lutte et ami Ahmed Ben Bella, dont les qualités politiques, le courage physique et moral, le dévouement constant à la cause de son pays constituent le gage certain du succès rapide et complet que remportera, contre toutes les forces du mal, la révolution algérienne.

14. Ainsi, l'Algérie est en révolution et cette révolution est le fait d'une prise de conscience de l'ensemble de son peuple, résolument engagé dans un mouvement de transformation qualitative qui vise à la constitution d'un Etat populaire et progressiste.

15. Le peuple algérien a prouvé son haut degré de maturité politique et de capacité patriotique. Il demeure un ardent défenseur de la liberté, de la démocratie et du progrès en Afrique et dans le monde.

16. Nous sommes convaincus qu'autant il a pu, malgré tous les obstacles qui furent dressés sur son chemin, accéder à son indépendance, autant il lui sera donné de réaliser pleinement ses aspirations légitimes.

17. Si la vie est une lutte constante, la lutte pour le progrès requiert une connaissance exacte des données de la situation internationale et nationale et l'utilisation rationnelle des énergies créatrices du peuple mis en mouvement. Sur ce plan, nous n'avons aucun doute que l'Algérie indépendante œuvrera à la consolidation des bases de sa jeune souveraineté, à la liquidation de toutes les séquelles de la colonisation, grâce à une profonde reconversion et une adaptation efficace des structures de son Etat, des esprits, des mentalités et des méthodes au niveau de son peuple.

18. Pour ce faire, toutes les contradictions d'intérêt issues du régime colonial ainsi que les facteurs irrationnels engendrés par d'anciennes pratiques féodales devront être rapidement éliminés des nouvelles réalités algériennes pour favoriser une action unitaire et bénéfique à l'ensemble national.

19. Le programme du Gouvernement algérien comporte, fort heureusement, toutes ces idées dont la réalisation sera d'autant plus facile que la mobilisation et la volonté d'émancipation du peuple algérien demeurent totales.

20. Nous ne manquerons cependant pas d'adresser un appel à toutes les nations du monde pour qu'elles consentent à ce jeune Etat leur aide, leur coopération et leur amitié, toutes choses indispensables à un jeune Etat pour l'accomplissement efficace de ses responsabilités nationales et internationales. Nous faisons un appel particulier au Gouvernement français pour accorder tout son soutien politique, matériel et moral à l'action du Gouvernement algérien.

21. Nous sommes convaincus que le Gouvernement français, après les accords d'Evian[2/] qui sont une manifestation de réalisme politique, contribuera de manière consciente et efficace à l'évolution heureuse et rapide de la nation indépendante d'Algérie.

22. Le peuple algérien a un brillant avenir devant lui. Cet avenir repose sur l'unité et l'action créatrice des masses laborieuses d'Algérie, ainsi que sur la fraternité et la solidarité active qui sauront régner entre l'Algérie et les peuples africains, et enfin sur l'amitié et la coopération qui s'établiront entre l'Etat algérien et tous les Etats du monde.

23. Sur le plan africain, l'Algérie, après avoir contribué à l'accélération du mouvement de décolonisation des pays africains, continuera à jouer un rôle de choix. En effet, tous les Etats africains ont à cœur de consolider leurs rapports avec l'Etat frère d'Algérie et cela dans le cadre d'une unité africaine qui se veut libre et agissante.

24. Les aspirations à l'unité africaine ont été une des manifestations de la prise de conscience des peuples africains dans la lutte pour recouvrer leur liberté et assurer le respect de leur personnalité, tout en sauvegardant leur originalité propre. Cette vocation légitime et profonde de nos peuples s'opposait aux raisons qui ont fondé le régime colonial et tendait à assurer, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, un rayonnement toujours plus grand de l'Afrique, de sa civilisation et de sa culture, dont la réhabilitation requiert une mobilisation de ses peuples dans le combat pour le progrès économique et social.

25. Ainsi, dans la lutte de libération de nos pays, l'unité africaine a été un mot d'ordre clef. Elle le demeure encore pous nos Etats qui s'efforcent de consolider rapidement les bases nationales de leur jeune souveraineté et d'accroître, grâce à la coopération interafricaine, leurs possibilités d'une évolution économique, sociale et culturelle harmonieuse et pacifique.

26. Il est inutile, d'ailleurs, de trop parler de la signification positive que nous accordons à l'unité africaine, puisqu'il n'y a pas un seul de nos gouvernements, un seul de nos partis, une seule de nos organisations de femmes, de jeunes, de travailleurs ou d'intellectuels qui ne l'ait réclamée et considérée comme le principal fil conducteur du processus de décolonisation des structures et des mentalités héritées du régime colonial, en même temps qu'une source d'énergie nouvelle pour la parfaite réalisation des objectifs de développement économique, social et culturel de nos peuples.

27. Nous précisons que l'unité africaine ne saurait signifier l'unicité des institutions et des structures de nos Etats, encore moins la création d'un seul parti ou d'un seul grand Etat africain.

28. Tous les gouvernements de nos pays lui ont accordé, bien au contraire, une valeur plus réaliste, celle qui s'attache à la création d'un climat de paix, de confiance et de coopération fraternelle et loyale dans les rapports entre Etats africains.

29. A travers l'unité à laquelle ils aspirent, tous les gouvernements désirent assurer la mise en commun de certains moyens de leurs Etats, afin de préserver leur liberté reconquise et leurs intérêts des aliénations de toutes sortes. Par ailleurs, ils sont conscients qu'unis entre eux ils arriveront plus facilement à assumer plus efficacement, sur le plan international, leurs responsabilités dans la sauvegarde des intérêts

2/ Accords conclus à Evian le 18 mars 1962 entre les représentants de la France et ceux du Front de libération nationale.

légitimes de l'Afrique et le rayonnement de sa personnalité et de ses valeurs matérielles et humaines.

30. Un des handicaps majeurs qui ont entravé jusqu'ici la parfaite réalisation de cette unité se trouvait dans la conception que beaucoup se faisaient d'elle et qui consistait à croire qu'elle devait se réaliser autour d'un Etat ou d'un homme. Aujourd'hui, il est devenu évident que la promotion politique, le développement social et culturel des Etats africains exigent plutôt leur unité d'action autour d'un programme commun, choisi librement par tous les Etats et conforme à leurs intérêts et aux règles de l'égalité et de la fraternité dans une solidarité concrète.

31. L'unité africaine permettra ainsi à toutes les nations du monde désireuses de contribuer loyalement au développement pacifique de l'Afrique d'aider plus efficacement à cette promotion. Elle permettra ainsi aux peuples africains encore colonisés de recouvrer, dans les meilleurs délais, leur liberté et de gérer de manière indépendante leurs propres affaires, grâce au soutien plus décisif que leurs frères déjà rendus au monde de la souveraineté leur apporteront.

32. Si nous devons tous nous réjouir de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution relative à l'indépendance immédiate des pays africains [résolutions 1514 (XV)] nous conservons, cependant, de sérieuses inquiétudes quant à la lenteur apportée par certaines puissances coloniales dans l'application de ladite résolution.

33. En effet, le Sud-Ouest africain, l'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise, les Rhodésies, etc., demeurent toujours sous le joug d'une domination étrangère sans qu'aucune date précise soit fixée à cette situation humiliante. C'est pourquoi il est rendu nécessaire que l'actuelle session de l'Assemblée adopte une nouvelle résolution fixant au 24 octobre 1963 — 18ème anniversaire de l'ONU — la date limite pour l'accession des colonies à l'indépendance nationale.

34. Nous avons déjà affirmé que la paix du monde exige une totale décolonisation des peuples et que la libération d'une colonie entraîne nécessairement celle du colonisateur.

35. La nature des rapports entre les peuples doit être volontaire, donc libre, pour assurer le renforcement de la coopération internationale et l'élargissement de la compréhension mutuelle, lesquelles sont absolument indispensables à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

36. Partagée entre les critiques contradictoires de ceux qui accusent l'Organisation des Nations Unies d'être une institution sans autorité, ouverte à toutes les démagogies, et de ceux qui voient dans l'instance internationale une organisation contraignante qui, au nom de l'intérêt solidaire des nations, restreint l'autorité, voire les privilèges, des Etats, votre assemblée n'en demeure pas moins le seul lieu où se confrontent, avec passion parfois, les idées et les intérêts des nations, ou des systèmes étatiques les plus divers.

37. Selon que votre assemblée est appréciée sur le plan de son efficacité pratique ou sur celui de son influence morale, elle est appelée à s'engager soit sur le terrain de la tactique, soit sur celui des principes internationaux du droit des peuples et des personnes.

38. En prenant la parole aujourd'hui à cette tribune, nous entendons faire principalement appel à la personnalité internationale de votre organisation et, à travers elle, c'est à la conscience universelle que nous voulons nous adresser.

39. La réalité objective qui conditionne actuellement l'évolution de l'histoire internationale et la qualité, pour ne pas dire la validité, du développement de la société universelle relèvent moins des antagonismes idéologiques et de la contradiction des intérêts politiques que de l'extraordinaire déséquilibre qui partage le monde en nations pauvres et en nations hautement industrialisées.

40. Notre siècle n'est pas seulement celui de la surproduction, de la haute perfection des moyens techniques et des grandes découvertes scientifiques; c'est aussi celui des famines cycliques, de la lèpre, des taux records de mortalité infantile, de l'ignorance. Ce n'est pas seulement le monde des véhicules spatiaux, c'est aussi celui qui a un urgent besoin de charrues, de brouettes et de camions. Ce n'est pas seulement le monde des voyages interplanétaires, c'est aussi celui des villages emprisonnés dans les jungles ou les déserts. Ce n'est pas seulement le monde de l'atome et des grandes espérances humaines, c'est aussi celui des foyers sans feu ni pain, des peuples sans liberté, sans souveraineté sur le sol de leur propre patrie dominée par des puissances étrangères.

41. Siècle de l'opulence des uns et de la misère des autres. Siècle de l'emploi de la science des hommes et des ressources universelles vers des fins beaucoup plus destructives que constructives. En effet, la fabrication du matériel de guerre et l'entretien des armées exigent une somme de moyens matériels, techniques, financiers et humains qui sont une insulte aux ventres affamés de la terre, une offense à l'humanité qui aspire profondément à la paix, à la sécurité et au progrès dans la fraternité et la solidarité.

42. La réalité objective de notre monde est sa division en peuples libres et en peuples dominés. C'est également, conséquence de la domination par l'impérialisme et le féodalisme, le partage de la terre en zones d'abondance et en zones de misère. Ouvrant une parenthèse particulière, je voudrais ici adresser les chaleureuses félicitations du peuple et du gouvernement guinéens aux nouveaux Etats qui viennent d'être admis en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à assurer leurs représentants de l'appui sans réserve qu'ils trouveront auprès des délégués guinéens pour soutenir leurs justes revendications et défendre leurs légitimes aspirations, lesquelles sont communes à l'ensemble des peuples ayant subi la domination étrangère.

43. C'est parce que nous avons nous-mêmes expérimenté douloureusement le régime d'oppression et d'exploitation de l'impérialisme et du colonialisme que nous nous sentons particulièrement autorisés à en stigmatiser toutes les horreurs, toutes les tragiques conséquences. Nous jugeons et apprécions les gouvernements sur leurs activités conscientes, leur attitude concrète plutôt que sur leurs intentions, manifestant ainsi la volonté de rester en contact étroit avec la réalité objective et l'orientation progressiste de l'histoire humaine.

44. Cette réalité nous fait situer dans un même groupe de forces négatives et dangereuses tout ce qui domine, entrave, contrarie ou s'oppose au libre développement des nations et à la promotion sociale des peuples; elle place sur une même ligne rétrograde les impérialismes de fait et les impérialismes juridiques, les tutelles institutionnelles et organiques, les tentatives de domination et la domination elle-même, la volonté d'exploitation et d'oppression et tous les féodalismes qui existent encore à travers le monde et compromettent la promotion humaine et le progrès démocratique des peuples et des hommes.

45. Or, la domination, quelle que soit sa forme, quelles que soient ses origines historiques, ou les mobiles derrière lesquels elle agit, engendre inéluctablement la ruine des économies, la dépersonnalisation des peuples, la disqualification des nations et, en dernier ressort, un déséquilibre mondial qui met en danger la paix du monde et menace l'ensemble des acquis et des potentialités de la société universelle.

46. En réalité, si nous exprimons le même souci de préserver la sécurité internationale que celui qui anime tous les gouvernements conscients de la terre, les moyens que nous préconisons peuvent bien être différents, car ils s'inspirent de données qui sont propres aux peuples sous-développés, données qui correspondent à nos réalités spécifiques mais qui sont, très souvent, pour les nations de plein développement, autant de formules creuses, de clichés historiques démodés, d'arguments démagogiques lorsqu'ils ne sont pas interprétés comme autant de manifestations subversives ou d'intentions malveillantes.

47. Sans compter ce qu'il reste encore comme survivances et séquelles coloniales, sans compter non plus les activités du néo-colonialisme et les méfaits d'un impérialisme non encore désarmé, l'étape de la décolonisation juridique n'a pas été suivie jusqu'alors par la décolonisation des esprits. Si, de plus ou moins bonne volonté, on a admis que les pays colonisés puissent accéder à l'indépendance politique, il ne semble pas que cette transformation importante doive, pour la plupart des Etats de vieille souveraineté, modifier les structures politiques du monde. Or, qui ne voit que la liquidation du colonialisme n'est que l'aspect premier d'un nouveau tournant de l'évolution internationale, qui ne comprend que la libération des peuples d'Afrique et d'Asie est plus grosse de conséquences historiques que les transformations qui ont résulté des deux derniers et tragiques conflits mondiaux, qui ne parvient à déceler toutes les richesses, toutes les promesses de progrès et de bonheur humains qu'apporte à la famille universelle l'entrée au foyer international des peuples libérés, qui ne se rend compte que le monde aborde un nouveau chapitre de son histoire?

48. Ne mettons pas sur le compte de la grandiloquence les espérances qui animent et dirigent, dans leur comportement quotidien et leur conscience humaine, près de 2 milliards d'hommes, de femmes et d'enfants.

49. Je conviens qu'il faut aux peuples établis un gros effort d'imagination pour mettre leur compréhension en conformité avec des réalités qui leur échappent. Cette difficulté d'approche est d'autant plus tragique que la réalité porte en elle des forces et une volonté de vie auxquelles rien n'est en mesure de s'opposer. Les mots, les simples mots du langage quotidien n'ont pas ici une même signification, car on ne peut mettre en parallèle la faim qu'éprouve un peuple à l'heure du thé et la faim qu'un autre peuple éprouve tout au long de la vie, et, bien souvent, si le confort des uns réside dans un excès de raffinement, il est pour d'autres dans la possession du nécessaire le plus rudimentaire.

50. Alors, si nous voulons éviter que la misère du monde ne submerge l'opulence de quelques nations, regardons courageusement le monde dans sa réalité, sans que la satisfaction de soi masque l'insatisfaction des autres; faisons le bilan des insuffisances, des défauts, des besoins, des possibilités et des moyens universels. N'est-il pas temps de penser à une nouvelle architecture du monde et de déserter la vieille et prétentieuse bâtisse qui abritait jusqu'ici le destin des rares peuples privilégiés?

51. Que ce soit de bonne grâce ou contraint, le monde dans l'apparente discontinuité de son évolution historique se trouve déjà engagé vers une étape supérieure, attestant ainsi la force d'expansion et les capacités de progrès de l'homme, en dépit des résistances et de l'égoïsme des puissances réactionnaires. C'est cette évolution du monde global que nous entendons accélérer afin d'écarter les menaces que recèle un univers partagé qui se déshumanise.

52. Mais, dans cette voie, certains préalables se posent. Il y a d'abord l'achèvement de la libération de l'Afrique. Ici, il faut résolument accélérer le processus de la décolonisation en assurant effectivement la libération de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, des Rhodésies, etc.

53. Comment peut-on admettre dans cette enceinte que le colonialisme le plus rétrograde, le plus sauvage et le plus entêté vienne discuter et décider des affaires du monde; comment tolérer que siège ici le racisme le plus honteux et le plus dégradant qui salit avec une impunité égale une civilisation et un ensemble de cultures?

54. Jamais, nous devons le réaffirmer, nous ne cautionnerons le diktat d'une race sur une autre, jamais nous n'admettrons qu'une minorité étrangère impose sa loi à une majorité nationale. Pour nous, ce qui compte, c'est l'intérêt de nos peuples; ce n'est pas l'intérêt de l'Orient ou de l'Occident, ce n'est pas le sort du Portugal ni celui de l'Espagne, et encore moins celui des Afrikaners, qui se joue ici, c'est le sort du monde, le sort de l'humanité tout entière. Peut-on mettre en balance les besoins, les exigences et les espérances de l'humanité et le criminel entêtement du gouvernement de Lisbonne, les hésitations de celui de Londres et la barbarie de celui de Pretoria?

55. Que les espérances malsaines s'estompent: il n'y aura pas de nouveau Congo en Afrique. La tragédie congolaise a dessillé les yeux et éclairé la conscience de l'Afrique qui entend, à l'avenir, régler elle-même ses propres problèmes. La longue suite de déboires, de misères et de violations de toute nature que l'ingérence étrangère a fait subir aux jeunes nations d'Asie a apporté au peuple d'Afrique plus d'enseignements que 10 siècles de pratique diplomatique et d'exercice de la souveraineté. Dans ce domaine, ceux qui espèrent tromper la vigilance de l'Afrique sont les seuls qui soient trompés. Aussi bien, vaut-il mieux ne pas confondre le neutralisme de l'Afrique avec la neutralisation des peuples africains. Les peuples d'Afrique, il faut le réaffirmer,

ne sont pas passifs, mais, tout au contraire, ils sont de plus en plus pa[illegible]samment engagés par et pour l'Afrique, pour la justice et le progrès dans le monde.

56. L'Afrique n'a besoin ni de recettes philosophiques, ni de théories doctrinales; elle a besoin de coopération loyale, d'aide désintéressée et d'amitié sincère. Ces besoins-là sont sans limite. Malgré cela, elle n'échangera ni une parcelle de sa souveraineté, ni un symbole de son indépendance contre une aide quelle qu'elle soit, pas plus que contre une amitié aussi pure soit-elle, ou une coopération aussi bénéfique qu'elle pourrait apparaître.

57. Le neutralisme positif auquel s'est ralliée la majorité des peuples d'Asie et d'Afrique s'affirme aujourd'hui comme un des éléments majeurs de la consolidation de la paix dans le monde, et ce serait un dessein grandement criminel que de vouloir en réduire la portée et la signification. Nous sommes, quant à nous, convaincus que la coexistence pacifique des régimes politiques différents, qui demeure la seule voie de la préservation de la paix internationale, ne peut se concevoir et se réaliser qu'à travers les principes énoncés à la Conférence de Bandoung et le neutralisme positif qui devait en être ultérieurement la conséquence la plus logique.

58. C'est pourquoi, de cette tribune, je me permets de lancer un appel pressant aux peuples d'Asie et d'Afrique afin que la solidarité africano-asiatique aille chaque jour en se renforçant vers une unité d'action de plus en plus efficace, qui doit avoir pour souci essentiel d'imposer aux conflits latents de l'antagonisme idéologique à travers lesquels s'épuisent les nations hautement développées un élément nouveau et parfaitement conforme aux intérêts supérieurs et solidaires de la société universelle.

59. Nous affirmons, pour notre part, que le destin du monde ne saurait dépendre des usurpations de pouvoir, ni du maintien arbitraire des situations de fait qui se sont établies en dépit de la volonté des peuples qui les subissent.

60. Loin de vivre dans la crainte et le désespoir, les jeunes nations d'Afrique et d'Asie vivent avec une espérance solide et une foi inébranlable dans le destin solidaire de l'humanité; mais notre confiance dans l'avenir s'accompagne d'une résolution farouche d'être des participants actifs et conscients à l'édification d'un monde nouveau. Si cette attitude et ce comportement semblent prématurés à certains, ils traduisent notre unanime volonté de progrès et notre détermination d'accélérer les modifications qui s'imposent.

61. C'est ainsi qu'en Afrique vient de s'ouvrir une nouvelle phase que nous considérons comme déterminante pour le progrès et l'émancipation des peuples africains: il s'agit de la phase de l'unité africaine, laquelle est avant tout une unité d'intérêts devant déterminer une unité d'action et une mise en commun de nos efforts réciproques. Peu nous importe que cette unité soit institutionalisée, structurée organiquement, juridiquement établie. Ce qui nous importe, c'est que la convergence des activités des peuples africains se traduise en un nouveau et puissant moyen dont nos peuples seront indistinctement les grands bénéficiaires.

62. Dans le cadre des principes de Bandoung 3/, cette unité doit, sur le plan international, trouver son prolongement dans l'unité d'action des peuples d'Asie et d'Afrique auxquels il revient d'imposer aux intérêts parcellaires et aux soucis égoïstes des nations qui influent le plus sur le destin du monde une conception nouvelle qui réponde aux exigences des intérêts supérieurs de la société universelle et à la modification des rapports internationaux de subordination en rapports d'égalité; qui réponde au respect des personnalités nationales, à la liberté, pour les peuples, du choix de leur régime politique et des pratiques des échanges; à une garantie mutuelle par l'abandon de toutes les zones d'influence, quels que soient les prétextes qui en recouvrent le destin.

63. La trilogie "liberté, souveraineté, neutralité pour l'Afrique" est incompatible avec l'intégration à des groupes militaires, politiques, économiques, financiers ou culturels. Nous considérons que les associations dites de défense sont aussi dangereuses que les pactes militaires et jamais on ne parviendra à nous convaincre que les intérêts du peuple américain ou des peuples de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'arrêtent à Formose pour les uns et à Berlin pour les autres. Ces théories nous apparaissent uniquement comme la justification de desseins inavouables, mais qui ont pour principal résultat de faire peser sur un ensemble de peuples une menace latente de domination et, sur l'ensemble des nations, le danger d'un troisième et peut-être dernier conflit mondial.

64. La force internationale du neutralisme positif, c'est de favoriser, indépendamment de toute influence ou de toute pression extérieure, le libre choix des peuples; cette force saura demain imposer à toutes les nations le respect du choix politique de chaque peuple dans le monde.

65. Mais, pour que cette force politique puissante soit mise en action, il ne suffit pas d'être convaincu que la justice finira par vaincre l'injustice, que les pratiques de la force céderont le pas aux pratiques de la raison et que les régimes antipopulaires et les pouvoirs usurpés finiront par s'écrouler d'eux-mêmes, rongés par leur incapacité. Ce serait là se bercer de bien douces illusions dont l'histoire ne nous autorise pas à tenir compte. Il s'agit au contraire d'édifier la justice, l'égalité et le respect des nations aux dimensions d'un monde nouveau, à jamais débarrassé des nations dominées, des peuples asservis et des Etats domestiqués.

66. Si, sur le plan international, le neutralisme positif, auquel s'est ralliée la majorité des pays africains, s'affirme de plus en plus comme la seule attitude compatible avec la préservation de l'indépendance des nations et le respect strict de la personnalité de leurs peuples, base concrète de leur développement rapide et de leur émancipation totale, force nous est de constater que les antagonismes et les luttes tant d'intérêts que de prestige, qui dominent les rapports des pays en plein développement, ne réservent aux aspirations des peuples non développés et sous-développés ni l'audience ni la place qui leur reviennent dans le concert des nations. La tendance manifeste d'embrigader les pays nouvellement indépendants dans un des camps qui dominent la scène internationale doit nous inciter à redoubler

3/ Pour le texte de ces principes, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Séances plénières, 533ème séance, par. 146.

d'efforts pour faire respecter notre volonté de demeurer les serviteurs conscients de nos peuples, en rejetant toute forme de domestication ou de domination idéologique ou doctrinale, contraire aux intérêts solidaires de l'ensemble des nations.

67. A la lutte négative établie entre des régimes de natures différentes, notre action doit tendre à substituer une lutte positive devant assurer rapidement l'harmonisation dans les conditions de développement de l'ensemble des pays, afin que disparaissent les discriminations inhumaines dont sont victimes les peuples des pays non développés.

68. Par le jeu des grands marchés économiques, nos pays sont soumis à une paupérisation constante qui fait des pays pauvres les pourvoyeurs des nations très développées. Se substituant à l'impérialisme politique, un impérialisme économique multinational cherche à étendre sa domination sur les pays non développés dans le domaine économique. C'est ainsi que la dégradation continuelle des termes de l'échange rend dérisoires, sinon totalement inopérantes, l'aide et la coopération techniques dont bénéficient nos pays.

69. Contre les tendances du nouveau mercantilisme qui caractérise les marchés internationaux, nous devons opposer un front homogène de défense de nos intérêts économiques auxquels sont étroitement liées la sauvegarde de notre indépendance et la promotion sociale de nos peuples.

70. Nous préférons recourir à une action essentiellement positive qui, en transcendant les contradictions historiques de la société universelle, élargit la voie de la coopération entre les peuples et accélère l'évolution harmonieuse de l'ensemble des nations.

71. Dans la phase historique actuelle, il revient aux peuples sous-développés, en particulier, de mener une action vigoureuse devant engendrer une prise de conscience universelle du destin solidaire de l'humanité. Il nous plaît d'affirmer, à cette occasion, qu'à aucun moment nous ne subordonnerons l'intérêt des peuples d'Afrique à celui de la Guinée; mais au contraire, nous entendons réaffirmer solennellement que le peuple de Guinée, parfaitement conscient des impératifs de l'histoire, fera en sorte que ses activités se conforment toujours rigoureusement aux intérêts supérieurs de l'ensemble des peuples qui ont eu à subir la domination coloniale et qui luttent contre les causes de l'injustice et de l'indignité.

72. Mais, parallèlement, nous formulons le vœu que les nations sœurs regardent résolument vers l'avenir et que, solidaires dans leurs légitimes aspirations au bonheur et à la paix, elles conjuguent leurs efforts pour édifier en commun une vie nouvelle faite de justice, de progrès et de fraternité humaine.

73. Sur le plan de l'action concrète, nous renouvelons notre appel pour une réforme profonde des structures de l'Organisation des Nations Unies, lesquelles tendent de plus en plus à faire de l'instance internationale une chambre de réflexion pour la majorité des nations et un instrument de manœuvres pour une minorité d'Etats.

74. Rien d'étonnant alors que, sur des problèmes concrets et juridiquement aussi simples que le règlement du problème congolais, l'instance internationale piétine. Je me dois de préciser que, pour nous, les dernières initiatives de l'ONU à propos du Congo sont peut-être une solution, mais une solution qui ne réglera pas le problème quant au fond, car il revient au peuple congolais lui-même, une fois libéré de façon totale et unifié, de résoudre au mieux de ses intérêts le problème du choix de la nature et de la structure de ses institutions nationales. Rien d'étonnant non plus que le Cambodge doive recourir à une procédure d'exception pour que lui soient garantis les droits les plus imprescriptibles et les plus sacrés d'un Etat souverain. Rien d'étonnant également que de conférences en commissions, et de commissions ajournées en conférences suspendues, les problèmes du désarmement aient abouti à une spectaculaire et menaçante reprise des essais nucléaires.

75. Organisation sans autorité suffisante pour certains Etats, institution refuge ou précieux instrument pour d'autres, l'instance internationale risque de devenir la négation des principes qu'elle incarne.

76. L'incapacité dans laquelle se trouve l'Organisation des Nations Unies d'adapter à la réalité internationale les principes d'égalité, de liberté et de coopération qui constituent le fondement de l'instance internationale est la conséquence de son vice de structure. En effet, 17 ans après le dernier conflit mondial, l'Organisation des Nations Unies demeure le club supranational de quelques puissances détentrices du droit de veto au sein du Conseil de sécurité qui est lui-même, malgré l'importance qui lui échoit, constitué au mépris des règles de la représentation effective de tous les continents. En effet, l'Afrique en est arbitrairement exclue.

77. Sur le plan de la justice internationale, la structure actuelle de l'Organisation des Nations Unies en fait une institution frein qui, loin de favoriser l'évolution universelle et de lui donner une impulsion, tend tout au contraire à maintenir les facteurs de son déséquilibre en faisant de la coopération un enjeu politique ou idéologique.

78. Ce n'est pas assez de dire que les peuples d'Asie et d'Afrique s'opposent à tout ce qui favorise le maintien des rapports de domination; nous devons affirmer que notre action internationale tend à la modification des conditions de développement de l'ensemble des pays, modification sans laquelle on ne saurait espérer établir une égalité réelle entre les peuples. Or, cette option implique une démocratisation profonde des structures de l'instance internationale et le respect absolu des principes d'égalité, de liberté et de solidarité devant déterminer la nouvelle nature des rapports internationaux.

79. En effet, le Conseil de sécurité, pour répondre aux obligations définies à l'Article 26 de la Charte, doit être repensé non seulement en fonction des conditions de l'évolution historique actuelle, mais dans les perspectives que cette évolution implique.

80. Il faut être aveugle aux conditions du présent pour ne pas se rendre compte que la fin du colonialisme et de l'impérialisme doit restituer à chaque peuple une responsabilité égale dans la conduite des affaires internationales et que l'exercice réel de cette responsabilité, sans substitution ni transfert d'autorité, peut seul engager valablement l'évolution du monde dans la voie d'un nouvel humanisme qui sera aux dimensions des aspirations et des grandes possibilités créatrices de la société universelle.

81. Si, dans leur majorité, les nations sont confondues, sinon révoltées, de constater l'impuissance de l'instance internationale à faire restituer la Guinée "portugaise" et le Mozambique à leurs peuples, et

également son impuissance à mettre fin au dramatique génocide qui sévit en Angola et à liquider la dictature blanche qui règne en Afrique du Sud, que dire alors de celui qui meurt debout sur le sol de sa patrie en réclamant la justice?

82. Que dire aussi du Conseil de tutelle, sinon qu'il incarne à lui seul toutes les possibilités légales de colonisation multinationale et une réédition rénovée du pacte de Berlin? Pour nous, qui affirmons qu'à tout moment et en tous lieux un peuple a pleine et entière capacité de s'administrer lui-même, le Conseil de tutelle apparaît comme l'antichambre de la colonisation.

83. Mais à quoi bon énumérer les uns après les autres tous les manquements aux principes de justice, d'égalité et de démocratie que recèle l'instance internationale, si nous ne sommes pas déterminés à la perfectionner afin d'en faire la gardienne vigilante du droit et de la sécurité internationales?

84. En dissociant la capacité juridique des nations du droit et de la personnalité internationale de leurs réalités objectives, on aboutit à considérer 650 millions de Chinois comme une abstraction; il est vrai qu'à côté de cela on donne voix, et donc pouvoir international, au Gouvernement portugais et à l'usurpation sud-africaine. On voudrait malgré cela nous convaincre que les Nations Unies sont indépendantes de chacun des blocs antagonistes et qu'elles garantissent les mêmes libertés et les mêmes avantages à tous les peuples!

85. Il est par trop facile d'admettre que la lutte politique transcende les principes du droit. Nous tenons au contraire à réaffirmer hautement, à l'occasion de cette intervention, que la lutte politique conditionne l'évolution du droit et qu'une politique réactionnaire engendre fatalement la déshumanisation du droit. Si chaque régime politique ne peut conférer au droit que sa nature propre, comment veut-on que l'intérêt égoïste des nations n'entraîne pas l'injustice et l'inégalité dans les rapports internationaux?

86. Le perfectionnement des principes et des règles juridiques, l'amélioration des rapports entre les personnes, le développement des relations entre les nations sont conditionnés par la lutte menée par les peuples pour se soustraire individuellement ou collectivement aux pratiques d'oppression et d'exploitation. C'est ce qui explique que les luttes de libération des peuples d'Asie et d'Afrique ont été et demeurent une puissante contribution à l'élargissement de la justice internationale, laquelle implique l'égalité entre les hommes et le renforcement de l'amitié entre les peuples.

87. Ainsi, qu'il s'agisse de droit interne ou de droit international, une démocratie fondamentale et non formelle peut seule favoriser l'évolution du droit en restituant à l'homme et aux peuples leur liberté, leur souveraineté et la pratique de leur responsabilité. Nous avons suffisamment lutté en faveur de l'équité et de la liberté pour dénier toute espèce d'imperfectibilité à la justice humaine. Nous sommes convaincus, au contraire, de la nécessité de favoriser l'accroissement constant du droit par une continuelle extension des libertés et des responsabilités humaines, conditions indispensables à l'épanouissement des facultés intellectuelles et des ressources morales de l'humanité.

88. Loin de considérer le droit comme une entité transcendante, nous affirmons son infinie perfectibilité et tenons pour essentiels les rapports qui lient la qualité du droit à la nature des régimes. Nous savons d'ailleurs (l'expérience le confirme) que, dans la grande majorité des cas, l'indépendance de la justice n'est qu'un leurre qui concourt à la défense et au maintien des privilèges les plus injustes, quand il ne participe pas au maintien des régimes les plus impopulaires. Lorsque le peuple est le centre d'intérêt d'un régime qu'il inspire, fait agir et contrôle, la justice ne saurait être dissociée du corps social de la nation sans que soit dénaturé le caractère populaire du droit qu'elle a pour fonction d'appliquer.

89. Reconvertir le droit conformément aux intérêts du peuple, c'est humaniser la législation qui le régit afin que la justice s'identifie au droit, le droit à la loi, la loi à l'intérêt du peuple et l'intérêt du peuple à celui de la nation. Lorsque, pratiquement, ces différentes notions se confondront intimement les unes avec les autres au sein de chaque peuple, la conscience humaine deviendra le code universel du droit. Mais, tant que des rapports sociaux antagonistes subsisteront entre les hommes, tant que des rapports de domination existeront entre les peuples, la justice sera ce que la lutte politique des peuples en fera.

90. Aussi, le premier objectif vers lequel doivent tendre les nations qui souscrivent au neutralisme positif, c'est la réorganisation de l'instance internationale par la démocratisation de ses structures, le perfectionnement de ses principes, le remplacement du Conseil de sécurité par un Conseil juridique permanent au sein duquel seront élus les représentants des diverses zones géographiques, l'admission de tous les Etats juridiquement constitués et qui ne sont pas encore membres de l'Organisation des Nations Unies, la disparition du Conseil de tutelle et l'abolition du principe de la tutelle mono et multinationale, la nouvelle définition du droit des peuples et des nations, l'engagement de modifier la qualité des rapports internationaux dans le sens de l'égalité vraie des droits et du respect des nations sans distinction ni discrimination, l'établissement d'une procédure de conciliation préalable à tout appel à l'Assemblée de l'Organisation, au Conseil juridique, l'établissement d'une procédure d'appel en revision des résolutions et décisions de l'Assemblée, l'extension et l'accroissement de l'autonomie de ses organisations sociales, de coopération économique et d'assistance technique, l'énumération limitative des moyens et mesures laissés à la disposition de l'Organisation pour faire respecter ses décisions, etc.

91. Il est évident que des réformes de structure, aussi perfectionnées soient-elles, demeureront inopérantes pour doter l'instance internationale de l'autorité universelle qui lui est indispensable et que, seules, la moralité et l'efficacité pratique de ses actes pourraient lui conférer.

92. Nous n'achèverons pas ces propos réservés à notre organisation internationale sans exprimer la confiance que nous avons en elle, confiance d'autant plus grande que nous croyons aux possibilités infinies de perfectibilité de l'instance internationale et à l'élévation continue de la conscience universelle dont elle sera l'interprète fidèle et l'inspiratrice consciente.

93. Nous croyons que, face aux contradictions, aux explosions et aux tensions du monde, l'instance

internationale est en mesure d'ouvrir les issues, de colmater les brèches, de détendre les antagonismes tout en réservant au bonheur des peuples tous les éléments de progrès et toutes les forces positives que la coopération internationale dans la paix et l'amitié libérera et fécondera.

94. Nous avons d'autant plus confiance en l'Organisation des Nations Unies qu'elle ir[illegible]e peu à peu au monde le vrai visage de l'univers avec ses nuances indispensables et éveille la conscience des peuples au sens de leurs responsabilités internationales et de leur solidarité humaine.

95. Nous avons d'autant plus confiance en l'Organisation des Nations Unies que sa disparition ne peut être que l'échec de l'universel, alors que nous voulons croire, de toute notre conscience, à son triomphe.

96. Cette confiance lucide, c'est celle que nous plaçons dans la victoire du droit sur l'injustice, dans celle de la raison sur la force, dans celle de l'amitié sur la haine et de la liberté sur l'esclavage. Dans ce pari tenu à l'échelle du monde, nous ne voulons pas être les spectateurs passifs, mais entendons au contraire, unis à toutes les forces de progrès, de solidarité humaine et de paix sociale, être un instrument actif et un peuple totalement engagé dans le sens de l'avenir heureux du monde.

97. Mais, si l'amélioration des rapports entre les peuples est liée à la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies et au perfectionnement du droit international, elle repose également sur une meilleure compréhension des réalités de chaque peuple et une plus juste appréciation de la légitimité de ses aspirations.

98. Il ne sert donc à rien d'exiger que le paysan africain, avec ses outils rudimentaires, ses capacités de production dérisoires, ses conditions d'existence somme toute pénibles, qui font peut-être un bel effet sur le plan de l'exotisme pur mais qui n'en sont pas moins dramatiques sur le plan humain, conçoive, agisse et se comporte comme un salarié de la General Motors ou tel travailleur d'un combinat métallurgique d'un pays socialiste.

99. Liés à des phénomènes sociaux qui les différencient, les mêmes mots s'appliquent souvent à des réalités distinctes et ces dissemblances sont parfois très grandes. En déduire cependant que les peuples ne peuvent se comprendre ne fait pas avancer d'un pouce la solution du problème. Pour comprendre le langage de l'Afrique ainsi que son véritable contenu, il faut qu'à travers les mots, les expressions, les formulations se reflètent non le caractère abstrait d'une dialectique, mais la matérialité, la réalité de la vie qu'ils expriment, de cette vie faite encore d'impératifs humains, d'exigences sociales, de besoins vitaux et de nécessités réelles qui lui appartiennent en propre et qui se font de plus en plus précis et de plus en plus pressants, à mesure que la conscience des peuples d'Afrique se développe et s'élève pour saisir toute l'injustice sociale qui caractérise fondamentalement et dénature la condition humaine des Africains.

100. C'est qu'en effet les pays pauvres, les nations sous-développées sont placés devant des besoins, des nécessités et des exigences vitales, des espérances, des difficultés incommensurables au regard des préoccupations des nations hautement développées et des peuples pourvus.

101. Que tous les peuples aspirent à la sécurité et à l'amélioration de leurs conditions d'existence, il n'y a là rien d'anormal puisque les véritables aspirations universelles de l'homme sont celles inhérentes au progrès, à la justice sociale, à la liberté, à la prospérité et à la paix. Cependant, il y a lieu de préciser que chacune de ces aspirations, bien que de caractère universel, présente pour chaque peuple un ordre d'urgence particulier mettant en œuvre des potentialités différentes, des capacités d'entraînement et de mobilisation infiniment variées. C'est le cas, précisément, des pays hier colonisés.

102. Dans cet ordre d'idées et en raison même de leur passé historique, de leurs conditions présentes, caractérisées par le sous-développement, il est évident qu'il existe plus de facteurs semblables et une meilleure communauté de conception entre les peuples d'Asie et d'Afrique qu'entre ceux-ci et ceux d'Europe. Toutefois, ce n'est pas sous cet aspect et avec de telles données qu'il importe d'étudier les problèmes posés par les rapports entre les peuples si nous ne voulons pas accentuer la division du monde et aggraver ainsi le déséquilibre qui existe déjà au sein de la société universelle, division et déséquilibre qui, est-il besoin de le rappeler, concernent tous les peuples, riches ou pauvres, toutes les nations, faibles ou puissantes, tous les hommes, fortunés ou nécessiteux.

103. L'ampleur du mouvement de libération nationale qui a fait brusquement renaître tout un continent, le faisant déboucher sur la vie internationale, témoigne suffisamment de la puissance du courant et du degré de prise de conscience collective de nos pays et de nos peuples. La réalité et ses incidences, ses conséquences, directes ou indirectes, influeront de plus en plus sur les transformations de la société universelle.

104. Les pays coloniaux et semi-coloniaux qui constituaient la majorité de la population mondiale n'avaient de réalité que géographique. Si ces pays figuraient en bonne place sur les atlas, leurs peuples, que l'impérialisme avait confinés dans une totale réclusion, étaient quant à eux injustement considérés comme des peuples mineurs, parce que dominés et asservis par des puissances étrangères.

105. Ils demeuraient muets et statiques en apparence, alors qu'en réalité germait, puis se développait en eux la conviction de la nécessité de luttes nationales en vue de leur libération. Aujourd'hui, la plupart de ces peuples ont reconquis leurs droits à une existence digne et indépendante. L'ignoble ségrégation raciste qui sévit en Afrique du Sud n'y changera rien; au contraire, elle active le rôle historique de l'Afrique, aiguise et sensibilise de plus en plus la conscience de ses peuples en raffermissant leur personnalité et en la trempant davantage, puisque les dernières épreuves de force auxquelles recourront nécessairement les "Afrikaners" du fait de leurs conceptions racistes et de leur attitude profondément réactionnaire contraindront les peuples d'Afrique à se déterminer face à ce problème crucial. Plus les peuples sont subjugués, plus ils sont opprimés, mieux ils deviennent aptes à assumer leur destin historique; de même, plus les peuples sont menacés dans leur chair, leur vie, leur liberté, leur personnalité, leur dignité et leurs espérances, mieux encore ils s'arment puissamment et combattent résolument pour conquérir et sauvegarder leur liberté et exercer efficacement leur souveraineté en vue de satisfaire leurs

besoins, assurer leur survie et leur développement continu.

106. Ainsi, la lutte pour l'indépendance, quelle que soit la forme qu'elle revêt, quelles que soient les voies qu'elle emprunte, n'a jamais signifié pour nos peuples autre chose que l'acquisition du premier et nécessaire instrument leur permettant de résoudre leurs problèmes humains, en pleine conscience de leurs responsabilités.

107. Croire que tout est acquis, que les efforts s'arrêtent avec l'indépendance — laquelle reste d'ailleurs à consolider pour la plupart des pays africains —, c'est fermer les yeux à l'évidence humaine, c'est nier l'évolution historique et ignorer l'existence réelle des pays pauvres qui, après avoir pris conscience des injustices subies, brûlent d'exploiter judicieusement toutes les possibilités qu'ils recèlent, affirmant ainsi les droits historiques qui sont les leurs et qui leur reviennent dans la lutte pour le progrès et la sauvegarde de l'équilibre du monde, celui-ci conçu non en tant qu'équilibre de forces antagonistes, mais en tant qu'aboutissement de la nécessaire harmonisation des niveaux de développement des peuples dans le monde.

108. Pour nous, l'exigence des besoins à satisfaire l'emporte sur les raisons philosophiques gratuites ou de simples idéologies, car ce sont ces besoins humains qui, liés à la conscience qu'en ont les hommes et donc à leur réalité, constituent la principale énergie motrice de l'histoire, énergie dont l'intensité se mesure et s'exerce en fonction des forces qui l'entravent et la combattent.

109. Il est donc vain d'espérer que l'Afrique évoluera selon telle ou telle forme que l'on voudrait lui imposer en dehors d'elle et de son entendement des choses. L'Afrique évoluera dans le cadre de son authenticité, selon ses particularités et sa personnalité, en fonction des aspirations profondes de ses peuples, jusqu'à ce que ses conditions économiques atteignent le niveau de développement des pays industrialisés, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles se normalisent. Cette transformation s'inscrit dans l'évolution historique des sociétés. Elle est un facteur déterminant dans l'établissement d'un juste équilibre international sans lequel ne saurait se bâtir et prendre forme la nouvelle société universelle dont dépend, en dernier ressort, le destin de toute l'humanité.

110. Il est vain de chercher à mettre l'Afrique en tutelle, de lui faire des aumônes qui apaisent la conscience des uns, retardent ou affaiblissent momentanément l'éveil de celle des autres et perpétuent les rapports d'inégalité entre peuples en favorisant le maintien des barrières que créent les différences dans leurs conditions matérielles d'existence.

111. Il est également vain de vouloir imposer à l'Afrique telle ou telle voie. Il s'agit, partant des impératifs de notre destin et des exigences que requiert l'avènement de la "société universelle", fraternelle, solidaire et conforme aux aspirations de l'homme, de laisser à l'Afrique le droit de frayer son propre chemin, compte tenu de sa volonté, de ses moyens, de son génie intrinsèque, de son aptitude et de ses valeurs originales.

112. Il s'agit d'affirmer notre "africanité", c'est-à-dire notre personnalité, de favoriser la construction harmonieuse, le développement rapide, l'épanouissement total d'une Afrique authentiquement "africaine".

113. L'Afrique a ses besoins, ses conceptions, des habitudes qui lui sont propres. Elle ne désire nullement se parer de vêtements qui, empruntés à d'autres, n'ont pas été taillés à sa mesure, et elle le cherche moins encore.

114. Si une telle vocation suppose la disparition totale du colonialisme et l'instauration d'une société sans privilèges, elle ouvre par ailleurs à l'homme des perspectives nouvelles et exaltantes fondées sur la justice, le progrès et la paix universelle. Faut-il rappeler qu'en voulant préserver leurs privilèges et leur supériorité technologique du moment des nations hautement développées se sont du même coup privées de l'apport du génie créateur et des capacités productrices des centaines de millions d'hommes habitant les nations insuffisamment développées?

115. Les capacités scientifiques du monde moderne ne sont déjà plus à la dimension, à la mesure des seules possibilités et des seules ressources nationales. L'utilisation, l'exploitation des moyens créés par les récentes découvertes de la science nécessitent et nécessiteront de plus en plus la coopération de plusieurs pays, voire de tous les pays du monde.

116. De ce fait, ce n'est pas sans une amère ironie que nous constatons que le progrès dont dépendent les promesses de bonheur pour l'homme est entravé bien moins par un manque de connaissance que par un cloisonnement hermétique où certains peuples égoïstes enferment leurs découvertes, leurs expériences et leurs réalisations scientifiques. En substituant la volonté de puissance à la puissance du progrès, on aura sacrifié délibérément et de manière irrévocable le bonheur de l'homme et les intérêts des peuples. C'est paradoxalement au nom de la sauvegarde du bonheur humain et des intérêts populaires que l'on s'engage sur la dangereuse et périlleuse voie de la puissance militaire, laquelle pourrait bien postuler, à son terme, la fin de l'humanité et, avec elle, celle de l'universel.

117. Depuis une décade, l'Afrique a pris une nette conscience de son retard matériel et s'est engagée à rattraper très rapidement le niveau de développement des pays hautement industrialisés.

118. Quand on analyse les maux dont a souffert l'homme d'Afrique, on est bien obligé de convenir que ce sont surtout des raisons économiques qui ont favorisé l'esclavage, la déportation de nos populations, la discrimination raciale, la colonisation, ces deux derniers fléaux récents auxquels s'ajoute aujourd'hui le néo-colonialisme. L'Afrique a été exploitée et opprimée pour des motifs économiques; sa légitime volonté de résurrection postule en conséquence sa triple réhabilitation morale, culturelle, sociale, laquelle passe naturellement par son évolution économique.

119. Nous savons, bien sûr, que le monde actuel est régi par des règles d'interdépendance, et l'Afrique, qui ne saurait vivre en vase clos, n'entend pas rester en marge du monde moderne. Elle pense également être en droit, outre le fruit de ses propres efforts, de bénéficier de l'expérience des autres peuples. Elle doit, en contrepartie, contribuer activement à la création d'une société universelle au sein de laquelle chaque peuple, tout en conservant sa personnalité propre, aura des droits et des devoirs égaux à ceux des autres peuples, assurera comme eux les responsabilités qui sont légitimement les siennes.

120. L'Afrique a été divisée et morcelée. Le mal de la colonisation n'a pas consisté seulement en l'exploitation, la discrimination raciale, l'oppression culturelle; il a également et surtout consisté en la perte de notre liberté et la confiscation de notre souveraineté. C'est seulement lorsqu'un peuple proclame son indépendance et exerce sa souveraineté sans entrave qu'il peut mettre fin à toute forme d'exploitation en installant des structures démocratiques qui libèrent toutes les initiatives créatrices et favorisent la libération de l'homme par le progrès social, lui-même tributaire du progrès scientifique et économique.

121. Le plus grand des méfaits de la colonisation aura été d'avoir voulu nous priver de nos responsabilités dans la conduite de nos propres affaires; c'est d'avoir également voulu nous convaincre que notre civilisation n'était rien de moins que de la "sauvagerie". Il aura été enfin d'avoir créé en nous des complexes d'infériorité qui nous marquaient du sceau de l'irresponsabilité et faisaient de nous des êtres manquant de confiance en eux-mêmes. En conséquence, la plus grande de nos victoires ne sera pas celle que nous remporterons sur le colonialisme par la seule conquête de notre indépendance nationale: ce sera surtout celle que nous saurons remporter sur nous-mêmes en nous libérant définitivement de tout complexe de colonisé, en exprimant avec fierté et fidélité les valeurs authentiques de l'Afrique et en nous identifiant totalement à elles. Les peuples africains, confiants en eux-mêmes, se doivent de prendre toujours davantage conscience de leur responsabilité. Ils se pénétreront ainsi du sentiment de leur égalité effective avec les autres peuples.

122. Nous avons conscience qu'il nous faut rebâtir l'Afrique. Conquérir, puis proclamer l'indépendance d'un pays et lui conserver ses anciennes structures coloniales revient à labourer un champ et s'abstenir de l'ensemencer tout en espérant une récolte. La libération politique de l'Afrique apparaît comme un moyen qui doit servir à créer et à développer la nouvelle économie africaine. Notre continent dispose de prodigieuses réserves de matières premières et réunit, grâce à d'immenses potentialités énergétiques, les meilleures conditions de son industrialisation.

123. Mais les perspectives de mise en utilisation de nos potentialités économiques se heurtent à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les pays sous-développés d'accéder à une normalisation de leurs conditions économiques qui se détériorent en fonction de la dégradation générale des termes de l'échange.

124. Les pays non industrialisés, producteurs de matières premières et de produits bruts, sont contraints de mener une lutte sérieuse pour faire face à l'effondrement des cours de leurs produits agricoles et miniers et à l'augmentation des prix industriels qui limitent l'expansion de leurs économies nationales.

125. Il est aisé d'illustrer cette analyse de quelques exemples pour mieux situer la nature de nos rapports sur le marché mondial. Citons quelques chiffres concernant la période 1957-1961. La valeur d'échange des matières premières et des produits bruts, par rapport aux produits industriels, accuse 34 p. 100 de baisse. Or, de 1955 à 1957, ce terme d'échange avait déjà subi une réduction de 50 p. 100 par rapport à celui de 1948. L'ampleur de la dégradation du rapport des prix dans les échanges internationaux est éloquemment explicitée par diverses statistiques publiées dans des revues internationales.

126. En considérant les conséquences d'une telle situation, on comprendra mieux que la communauté économique de l'Afrique et son indépendance monétaire ne visent pas, comme on a pu le dire avec une fausse naïveté, à permettre à la Guinée de vendre son café en Côte-d'Ivoire, ses palmistes au Dahomey et sa bauxite au Ghana; mais elles consistent à prendre toutes les mesures qui imposeront l'Afrique, en tant que pays producteur, sur le marché international et contribueront ainsi à établir, sur des bases justes, les rapports de force qui dominent les échanges internationaux et qui demeurent présentement, pour les pays sous-développés, des rapports économiques de dépendance.

127. Le seul fait de jeter des cris d'alarme sur l'importance croissante de la production de café, de cacao, d'arachide, et de se taire dès qu'il s'agit de produits dont la demande est de plus en plus grande mais dont les prix restent toutefois stables tels que le diamant, l'or, le pétrole, les minerais radioactifs, le zinc, le cuivre, etc., illustre suffisamment la nature mercantile des rapports économiques établis entre les pays hautement développés et les pays producteurs de matières premières et de produits bruts dont l'Afrique fait partie intégrante.

128. Les nations d'Afrique se rendent compte de jour en jour que, pour résoudre valablement les importants et urgents problèmes sociaux qui se posent à leurs peuples, elles devront opérer au plus vite la nécessaire reconversion de leur économie de traite. Il est évident que, si la solution des problèmes économiques et sociaux qui se posent à nos peuples passe nécessairement par l'industrialisation de nos pays, celle-ci ne saurait se réaliser dans les limites des micro-économies de nos Etats.

129. A travers les communautés économiques qui renforcent leurs structures de jour en jour se précise la menace qui risque de peser sur les possibilités de développement économique des pays non ou insuffisamment industrialisés. Cependant, si loin que nous soyons de condamner dans l'absolu la conception des communautés économiques qui ont pour conséquence positive de multiplier les échanges à l'intérieur d'un même ensemble, de procéder à la concentration des possibilités productives, d'accélérer la création des conditions d'une planification économique supranationale dynamique, nous entendons en dénoncer les dangers possibles qui pourraient concourir à la stagnation des nations non industrialisées. C'est pourquoi nous ne craignons absolument pas d'affirmer que ces communautés auront notre plein agrément et notre entier soutien lorsque, renonçant à tout objectif égoïste, elles s'intégreront étroitement aux exigences d'un développement économique solidaire, harmonieux et juste des pays hautement ou faiblement équipés.

130. Dans ce domaine, il ne suffit pas de revendiquer la stabilisation des cours des matières premières et des produits bruts; nous devons concentrer nos efforts pour que les cours internationaux des matières premières et des produits bruts soient préservés de toute spéculation, par l'établissement d'un prix de base garanti qui traduise effectivement leur valeur de production et dont la réévaluation interviendrait automatiquement en fonction de l'augmentation des prix des produits industriels mondiaux.

131. L'établissement d'une échelle mobile pour la détermination des cours internationaux minimums des matières premières et des produits bruts devra être complété par la constitution internationale d'une caisse de péréquation destinée, dans un premier temps, à faire face aux différents goulots d'étranglement qui interviennent de manière imprévisible sur les marchés et qui sont la caractéristique de l'anarchie qui affecte le développement de l'économie mondiale.

132. Nous précisons que notre appréciation des différentes forces qui domine à l'économie mondiale est uniquement fondée sur le soutien réel et l'apport effectif qu'elles consentent aux pays non industrialisés en vue de leur promotion économique. C'est parce que nous renonçons aux charités et à l'assujettissement, c'est parce que nous revendiquons, pour nos peuples, leur part de responsabilité dans la conduite des affaires internationales, que nos préférences politiques iront aux gouvernements qui feront de l'harmonisation des conditions d'existence des peuples le centre d'intérêt de leurs activités internationales.

133. La charité, créatrice de droits d'intervention, nous la considérons non comme une aide, mais comme une pratique usuraire qui donne plus qu'elle ne possède et moins qu'elle n'en retire.

134. L'aide qui n'est pas conçue et apportée dans un esprit de loyale coopération et de parfait désintéressement est une aide empoisonnée à laquelle nous opposerons un constant refus et nous saurons également ne pas confondre l'assistance technique avec la technique de l'assistance.

135. Qui peut croire aujourd'hui que le retard énorme que la colonisation a légué à l'Afrique en guise de cadeau d'adieu puisse être comblé avec quelques largesses plus ou moins intéressées?

136. Certes nous sommes les premiers à revendiquer la plus grande charge et les plus grands sacrifices dans la tâche d'harmonisation de nos conditions de vie avec les conditions de vie des pays de plein développement; c'est là notre fierté et notre honneur, mais ce que nous demandons également, sans aucune espèce de gêne, c'est que la coopération et la solidarité des peuples viennent alléger un fardeau qui nous écrase injustement.

137. Nous tenons à cette occasion à adresser une nouvelle fois nos remerciements les plus sincères et les plus chaleureux aux gouvernements qui, spontanément et sans aucune obligation assujettissante, nous ont apporté leur aide effective et leur soutien désintéressé. Il n'est pas superflu d'ajouter qu'ils se sont acquis ainsi l'amitié profonde de nos populations et de notre gouvernement, qui ont le sincère désir de voir se consolider et s'élargir leurs rapports de coopération avec leurs Etats.

138. Nous précisons à ce propos que, si nous n'entendons pas renoncer à l'assistance et à la coopération bilatérales, conformes à nos principes de libre détermination et d'indépendance nationale, nous croyons que l'aide internationale doit être entièrement repensée afin de s'intégrer effectivement et efficacement aux programmes de développement économique des pays sous-développés. Si les besoins d'aide et d'assistance de nos pays sont sans commune mesure avec les possibilités internationales, il n'en demeure pas moins vrai que cette aide qui s'avère extrêmement onéreuse manque très souvent ses objectifs et se dilue dans la multiplicité et la diversité des sollicitations. C'est ainsi qu'il nous semble indispensable d'établir la hiérarchie des urgences des besoins selon une conception perspective du développement et un plan couvrant l'ensemble des pays économiquement sous-développés et qui s'articulerait par continent. En effet, il nous semble plus rationnel, par exemple, d'édifier 10 à 20 universités réparties à travers l'Afrique et qui seraient dotées pour cinq à 10 ans d'un statut international et d'une administration interafricaine plutôt que d'attribuer annuellement à l'Afrique 6 à 8 000 bourses pour des études secondaires. Que l'aide internationale se penche sur le problème des puits, mais renonce à la construction de barrages de moyenne capacité de retenue et se désintéresse de l'électrification, qu'elle soit plus soucieuse de satisfaire chacun que de remédier aux besoins pressants communs, contribue à dévaloriser l'assistance internationale.

139. Dans ce domaine cependant, nous sommes heureux de rendre, de cette tribune, un hommage des plus mérités à la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara (CCTA) qui n'a cessé, depuis sa création, d'apporter à l'Afrique une coopération efficace et de mieux en mieux adaptée aux réalités et aux besoins de l'Afrique. Nous tenons également à remercier, en particulier, l'UNICEF et l'OMS pour les efforts très réels qu'ils ont déployés pour apporter leur contribution effective aux énormes besoins qui nous assaillent dans le domaine de la santé. Mieux que de longs éloges et témoignages de gratitude, je pense que ces deux organismes d'assistance seront plus justement fiers d'apprendre qu'en quatre années d'indépendance nous avons décuplé le nombre de lits d'hôpitaux, ce qui atteste que toute assistance qui s'intègre parfaitement à nos réalités trouve son plein emploi et a les plus heureux prolongements.

140. Mais, une fois encore, l'immensité de nos besoins doit nous inciter à trouver des moyens nouveaux et des méthodes originales capables de favoriser l'accès de nos économies à leur seuil de décollage. Faut-il rappeler ici des données parfaitement connues? En 10 ans: de 1950 à 1959 inclus, l'Organisation des Nations Unies a délégué 4 689 experts à des pays d'Extrême-Orient qui groupaient 800 millions d'habitants et qui ont formé 3 966 stagiaires. En 1957-1958, 45 pays sous-développés (parmi les non-producteurs de pétrole) ont reçu 5 milliards de dollars de dons, alors que pour la même année leur déficit commercial s'élevait à 6 milliards 500 millions de dollars. Enfin voici une dernière indication qui dérive de la précédente: au cours d'un plan quinquennal, la montée constante des prix des produits importés réduit la valeur des investissements de près de 25 p. 100.

141. A-t-on suffisamment pensé qu'au départ l'énergie humaine est essentielle pour assurer l'accroissement de la production et qu'il n'existe, dans nos pays, qu'un infime pourcentage de salariés. Comment la continuelle augmentation des prix ne décourage-t-elle pas les efforts de nos paysans qui constituent la couche productive réelle et le fondement de nos économies agraires, si ces efforts n'ont pour contrepartie aucune incidence sur leurs conditions d'existence?

142. Chacun sait enfin que les investissements étrangers, qui répugnent aux participations à rentabilité faible, se dirigent surtout vers des secteurs parasi-

taires dont l'extension contribue à vider des économies déjà chancelantes.

143. Pour les pays auxquels elle est destinée et qui la jugent sur son efficacité concrète, l'aide internationale apparaît dramatiquement insuffisante, souvent mal adaptée et infiniment tracassière; pour celui qui la concède, elle représente une charge dont l'utilité, si ce n'est la nécessité, lui semble bien souvent douteuse. L'impatience des jeunes nations est, pour beaucoup, insupportable, mais qui peut se reconnaître le droit de discuter les besoins et les exigences vitales d'un peuple?

144. On oublie trop souvent que ces jeunes nations, victimes de la rapacité coloniale, continuent au-delà de la révolution industrielle à payer les frais d'installation. Car, si la colonisation était déjà en germe au moment du commerce des épices, c'est bien la révolution industrielle qui a permis la transformation en brigandage des rapports de commerce établis entre l'Europe et l'Afrique. Sans vouloir prendre ce fait pour seule référence, nous sommes en droit d'en faire mention ne serait-ce que pour éveiller les consciences à la solidarité internationale, facteur déterminant d'une évolution universelle harmonieuse.

145. Repenser l'aide et la coopération internationales dans le cadre de la solidarité universelle, c'est participer concrètement à l'évolution du monde et au perfectionnement de la société humaine.

146. Repenser l'aide et la coopération internationales, c'est mobiliser pour une même fin les ressources et les moyens utilisés bien souvent à des fins contradictoires.

147. Si l'on doit comparer par exemple les possibilités de crédit de la banque mondiale avec les capitaux thésaurisés dans le monde, on se rend rapidement compte de l'énorme disparité des moyens utilisés.

148. Repenser l'aide et la coopération internationales, c'est avoir une conception globale de l'histoire afin de pouvoir analyser ses phénomènes dans leurs causes et dégager les moyens et les méthodes qui permettront à l'humanité de dominer son destin et de mieux diriger le cours de son histoire; c'est vouloir restituer à chaque peuple ou à chaque homme sa place et sa fonction sociale et rendre à la société humaine les vertus et les capacités dont l'homme l'a enrichie.

149. La volonté d'évolution, cette option inconditionnelle pour le progrès qui débarrassera l'évolution de tous ses aspects négatifs, est engendrée par des nécessités et la conscience humaines. Le triomphe de la raison humaine ne sera que l'expression de l'élévation de la conscience des peuples.

150. Si nous condamnons indistinctement toutes les forces rétrogrades, tous les systèmes retardataires, toutes les philosophies arriérées, c'est parce qu'ils portent en eux les virus de l'incapacité et de l'irresponsabilité.

151. On peut bien se prononcer contre la faim, l'ignorance, la maladie, comme on peut se prononcer contre la guerre et la régression, mais ce n'est là qu'une pieuse attitude faite de négation et d'un certain fatalisme.

152. Notre choix quant à nous est fait. Il est pour le progrès sous toutes ses formes, pour la justice, pour la paix, pour le bonheur et la solidarité des peuples. Cette option est une option positive et nous sommes fiers de compter parmi les peuples engagés, parmi les forces de progrès.

153. C'est dans cet esprit que nous considérons la lutte pour l'unification des conditions de développement des peuples comme essentielle à une évolution harmonieuse et solidaire de l'humanité, et nous nous félicitons qu'une proposition tendant à réunir une conférence mondiale du commerce ait été faite, espérant que celle-ci apportera des solutions justes aux problèmes économiques qui préoccupent nos peuples.

154. Le peuple de Guinée, qui, depuis quatre ans, s'est engagé dans une révolution démocratique et populaire, a toujours manifesté sa volonté d'amitié avec tous les peuples du monde, son désir sincère de coopération avec tous les Etats, sa détermination farouche d'œuvrer pour la paix, la justice et le progrès. L'idéal incarné par notre révolution nationale dépasse infiniment le destin de la Guinée; c'est dire que, dès son indépendance, notre peuple s'est intégré à la société universelle et qu'il n'entrevoit aucune autre forme de bonheur humain que celui qui pourra être dispensé indistinctement à tous les hommes et à tous les peuples sans limitation aucune.

155. Cette voie dans laquelle nous nous sommes engagés ne souffre aucun compromis; elle débouche sur un monde à jamais débarrassé de l'égoïsme, des honteuses pratiques d'oppression et d'exploitation, et de l'injustice sociale.

156. Notre confiance dans l'avenir est à la mesure de notre détermination et nous avons la conviction profonde que la conscience humaine saura transcender les contradictions d'une époque qui s'achève et aborder résolument avec réalisme et clairvoyance une nouvelle époque de l'histoire universelle.

157. Loin de nous interroger pour savoir si nous devons mourir pour telle ou telle cause, nous savons avec certitude que notre devoir est de vivre et de créer. Vive l'Organisation des Nations Unies! Vive la solidarité internationale! Vive la paix!

158. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Président de la Guinée de l'allocution qu'il vient de prononcer. Les membres de l'Assemblée, j'en suis certain, l'ont écouté avec grande attention et se souviendront, lorsque l'Assemblée examinera les questions qui viendront en discussion pendant cette session, des principes et des idéaux sur lesquels il a insisté.

159. Je vais maintenant, avec le Secrétaire général par intérim, accompagner le Président de la Guinée hors de la salle. Dès mon retour, l'Assemblée reprendra la discussion générale.

La séance est suspendue à 16 h 55; elle est reprise à 17 h 5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

160. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: Comme les orateurs qui m'ont précédée à cette tribune, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à vos hautes fonctions.

161. Ceux d'entre nous qui ont entendu l'allocution du Président de la Guinée ne pourront plus jamais

dire qu'ils n'ont pas entendu exposer ici les problèmes aigus qui se posent au monde nouveau. Que nous soyons d'accord ou non sur tout ce qui a été dit, je crois que nous reconnaissons tous que, dans l'intérêt du monde entier, un grand nombre de ces problèmes qui deviennent de plus en plus aigus devraient être résolus de la façon la plus rapide et la plus constructive.

162. Une fois de plus, le désarmement est le thème principal de cette discussion générale et il en sera nécessairement ainsi tant que nous n'apercevrons pas au moins un début de solution. L'humanité ne connaîtra pas la paix tant qu'elle devra assister au spectacle de pays qui accumulent fiévreusement des quantités toujours plus grandes d'armes capables de détruire la race humaine avec une efficacité toujours plus terrible, alors qu'en même temps on proclame dans les discours la nécessité de désarmer.

163. C'est le drame de notre génération qu'après deux guerres mondiales les interminables discussions sur le désarmement continuent comme si nous pouvions choisir entre la guerre et la paix. Bien entendu, chacun reconnaît que la paix vaut mieux que la guerre, mais on admet qu'un choix s'offre à nous.

164. Si seulement les négociateurs de Genève décidaient à l'unanimité qu'il n'y a pas de choix, la question du désarmement ferait réellement un grand pas en avant. Si chacun de nous était convaincu que la guerre ne peut tout simplement pas exister en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, il n'y aurait plus qu'une seule route à suivre: la destruction de tous les moyens de guerre.

165. Depuis qu'Isaïe a dit que des épées l'on fera un jour des socs de charrue, l'humanité a évolué d'une façon révolutionnaire dans tous les domaines d'activité, mais l'épée continue à servir et bien des champs demeurent en friche faute de charrues. Tant que nous jugerons bon de vivre dans l'illusion que la guerre fait partie elle aussi des relations internationales, il ne restera bien entendu qu'un seul espoir de vie, le maintien de l'équilibre afin que personne ne soit assez fort pour attaquer.

166. Le désarmement serait véritablement une double réussite, car non seulement il réduirait et ferait finalement disparaître une menace terrible qui pèse sur nous tous, mais encore il permettrait d'affecter à des fins pacifiques des ressources considérables actuellement destinées à des fins militaires. Nous puisons un grand encouragement dans le rapport du Secrétaire général par intérim sur les Conséquences économiques et sociales du désarmement[4/], fondé sur les conclusions du groupe consultatif créé sur l'initiative de l'Assemblée en vertu de la résolution 1516 (XV). Nous approuvons sans réserve la conclusion unanime du groupe suivant laquelle le désarmement serait un immense bienfait pour l'humanité.

167. Nous, petits pays, pays neufs, qui arrivons dans un monde de camps retranchés, nous souffrons doublement. Nous avons pour but immédiat notre développement rapide, mais, étant donné que tout différend peut dégénérer en guerre, nous devons supporter sans cesse le fardeau d'un budget de défense nationale, au détriment des besoins de notre développement. Nous aussi, nous avons appris très vite une leçon amère: ceux qui menacent les autres doivent être arrêtés par un certain équilibre. Il ne faut pas que ceux dont la politique déclarée est d'attaquer leur voisin feignent l'indignation lorsque ce voisin cherche des moyens de défense.

168. Mon gouvernement rejette la guerre en tant que moyen de règlement des différends. Depuis le jour où a été créé l'Etat d'Israël, mon gouvernement a réclamé le règlement de tous les litiges en suspens par des négociations directes. Nous ne nous contentons pas de demander aux grandes puissances de trouver un moyen de désarmer et de régler les problèmes en suspens par la négociation et la conciliation entre elles; nous sommes prêts à mettre ce principe en pratique dans le différend qui nous oppose à nos voisins. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous demandons une fois de plus aux Etats arabes de donner leur accord pour un désarmement complet avec inspection mutuelle, portant sur tous les types d'armes, et d'accepter la méthode de la négociation directe en tant que seul moyen de résoudre tous les différends entre eux et Israël.

169. Je suis pleinement convaincue qu'aucune des grandes puissances ne veut la guerre et que les conversations sur le désarmement sont la preuve de leur désir de créer un système international qui rende la guerre impossible. Nous espérons tous ardemment que ces conversations seront couronnées de succès et nous prions pour ce succès.

170. Nous comprenons qu'il existe un lien organique entre les différends politiques actuels et les perspectives de désarmement. Les uns influencent les autres. Il incombe à chaque gouvernement partie à un conflit actuel d'exercer le maximum de maîtrise de soi afin d'éviter d'enflammer ce conflit par des paroles ou des actes, et d'avoir volontairement recours à des moyens pacifiques pour le régler. Cela aiderait à créer ce climat de confiance mutuelle plus grande sans lequel on ne peut progresser sur la voie du désarmement. De cette façon, que nous participions directement aux négociations sur le désarmement ou non, nous pouvons apporter une contribution importante à leur succès. Ne conviendrait-il pas d'envisager de "geler" temporairement les problèmes internationaux explosifs d'où peut éclater une guerre, afin que tous les efforts puissent être dirigés vers la réalisation de ce but vital du désarmement? Lorsque ce but sera atteint et que le désarmement sera devenu le fondement des relations internationales, tous les autres problèmes pourront être étudiés avec la nette conviction que seules les méthodes pacifiques peuvent être employées et la menace de guerre cessera de jouer le rôle qu'elle joue malheureusement trop souvent aujourd'hui.

171. Nous avons noté avec grand intérêt dans les discours de bien des représentants un appel en faveur de négociations directes en tant que moyen unique de résoudre les différends entre nations. Nous nous associons totalement à l'appel lancé de cette tribune par lord Home [1134ème séance], qui a suggéré de renoncer à l'action unilatérale et qui nous a demandé d'enterrer nos émotions et nos passions et de mener à bien les procédures de négociation et de conciliation, quel que soit le temps nécessaire pour cela. Nous appuyons l'appel demandant la solution des différends internationaux, en toutes circonstances, par la négociation et d'autres moyens pacifiques, qui a été lancé par le Ministre des affaires étrangères du Japon [1126ème séance]. Les allusions faites par les Ministres des affaires étrangères d'Autriche [1131ème séance] et d'Italie [1136ème séance] aux

4/ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IX.1.

progrès importants réalisés dans le règlement de différends anciens entre ces pays grâce à des négociations directes et pacifiques ont été à la fois instructives et encourageantes. Nous sommes entièrement d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de Yougoslavie [1129ème séance] qui a noté les progrès réalisés depuis un an en ce qui concerne divers différends et qui a attribué ces progrès à la politique de négociations entre les parties intéressées.

172. Les représentants de beaucoup d'autres nations, grandes et petites, ont parlé dans le même sens et nous devons tous voir dans leurs déclarations un espoir et un encouragement.

173. Je me sens obligée d'attirer l'attention sur un autre triste phénomène de la vie internationale. Je veux parler de l'exploitation, par certains pays, de la guerre froide entre les grandes puissances, exploitation qui leur fait rechercher des profits momentanés de guerre froide pour renforcer leurs intentions belliqueuses contre d'autres pays. Dans les guerres proprement dites comme dans les guerres froides, le profiteur de guerre est très méprisable et je fais sincèrement appel à tous les pays qui agissent ainsi pour qu'ils ne continuent pas à rechercher ce genre de profits à court terme. Cette politique est aussi peu digne qu'elle est à courte vue.

174. En ce qui concerne la question des essais nucléaires, je répéterai ce que j'ai déclaré au Parlement israélien il y a trois mois:

> "Israël voit avec une inquiétude particulière grandir l'armement nucléaire et notre politique déclarée est d'appuyer tous les efforts qui sont faits pour éliminer les terribles dangers qui menacent l'humanité en raison de la continuation de ce processus. En conséquence, Israël appuie tous les moyens par lesquels on pourrait limiter et diminuer les armements nucléaires dans le monde."

175. Nous partageons l'espérance et l'attente généralement exprimées que les discussions sur ce sujet à la présente session permettront d'arriver à un accord sur une cessation prochaine de tous les essais nucléaires.

176. Il est très satisfaisant que, sur la question importante de la décolonisation, les paroles prononcées de cette tribune aient trouvé une expression concrète. Une fois de plus, l'Assemblée a eu le bonheur d'accueillir de nouveaux Etats Membres. Je ne pense pas que ce soit là une chose banale pour aucun de nous. De même que nous nous penchons avec émerveillement sur tout nouveau-né, nos cœurs battent plus vite lorsque nous trouvons devant nous des peuples qui viennent de faire leurs premiers pas en tant que nations libres et indépendantes. La dignité à laquelle ils ont accédé ajoute à notre dignité à tous. Le monde ne pourra être libre aussi longtemps qu'une seule nation sera dominée par une puissance étrangère.

177. C'est dans cet esprit qu'Israël adresse ses meilleurs souhaits de bienvenue aux nouveaux Membres: le Burundi, le Rwanda, la Jamaïque, la Trinité et Tobago et maintenant l'Algérie; nous leur souhaitons grand succès. De nombreux représentants ont déjà, du haut de cette tribune, souhaité la bienvenue à l'Algérie. Dans une déclaration devant le Parlement d'Israël, le 24 juin 1962, j'ai dit:

> "Tandis que nous participons à la joie des nations qui accèdent maintenant à l'indépendance nationale et spirituelle, nous ne pouvons manquer d'évoquer l'accord intervenu au début de l'année entre les représentants de la France et de l'Algérie. Lorsque les accords d'Evian ont été signés, le Premier Ministre d'Israël a envoyé ses félicitations au Président de la France qui, par sa compréhension et sa ténacité, est devenu le principal artisan de cette grande réussite. Notre admiration pour les deux parties qui ont négocié a trouvé expression dans divers documents et déclarations du Gouvernement d'Israël... Je ne peux que dire... que nous serons heureux d'établir avec l'Algérie indépendante les mêmes relations fructueuses qui existent entre nous et les autres nouveaux Etats."

178. Tandis que nous sommes réunis ici aujourd'hui, une nouvelle nation célèbre dans la joie ses premières heures d'indépendance. Nos félicitations et nos vœux s'adressent, d'ici, au peuple et au gouvernement de l'Ouganda; qu'ils atteignent rapidement les buts qu'ils se sont fixés.

179. Que le processus de décolonisation aboutisse rapidement à la souveraineté de tous les peuples du monde; faisons tous nos efforts pour qu'il se réalise dans la paix. Il serait à la fois immoral et chimérique de s'opposer à ce mouvement historique.

180. Les événements du Congo semblent évoluer rapidement vers une étape décisive. Comme par le passé, nous appuierons sans réserve les efforts faits par le gouvernement central de Léopoldville et le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'unification du Congo. Nous espérons sincèrement que ces efforts permettront bientôt à la République du Congo de jouer le rôle important qui lui revient dans le développement politique, économique et social du continent africain. Nous demandons aux forces du Katanga de renoncer à leur politique d'obstruction afin que l'unité du pays puisse être réalisée rapidement et de façon pacifique. Mon gouvernement a pu, en coopération avec les Nations Unies, accorder des possibilités de formation et fournir une assistance technique, dans divers domaines, au Gouvernement congolais. Nous espérons que cette aide, dans une modeste mesure, contribuera au bien commun.

181. Aux nombreuses voix qui se sont déjà fait entendre du haut de cette tribune au cours de cette discussion générale, Israël tient à ajouter la sienne pour rendre hommage aux qualités de chef du Secrétaire général par intérim, U Thant. Il s'est acquitté avec sagesse, avec patience et avec une compétence remarquable des responsabilités placées sur ses épaules à l'une des heures les plus critiques de l'existence de l'Organisation. En proie à des difficultés et à des crises, l'Organisation ne pourrait avoir meilleur pilote que U Thant et c'est sans réserve que nous voterons en faveur de sa réélection pour un mandat complet.

182. Une des conditions essentielles est de maintenir l'indépendance et l'intégrité du poste d'un Secrétaire général unique et le caractère international du Secrétariat. A ce sujet, le point de vue de mon gouvernement a déjà été exposé à la dernière session [1030ème séance] et je n'ai pas besoin d'y revenir.

183. Une autre question d'importance vitale pour l'avenir de l'Organisation est le problème financier. Mon gouvernement a toujours honoré ses obligations, non seulement en ce qui concerne le budget ordinaire,

mais aussi en ce qui concerne les opérations entreprises pour le maintien de la paix, et nous avons également souscrit à l'emprunt des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que tous les Etats Membres seront en mesure de supporter leur part de toutes les dépenses de l'Organisation dont la solvabilité doit être considérée comme d'intérêt commun pour tous les Etats Membres, quelles que soient leurs divergences politiques.

184. L'Organisation compte aujourd'hui plus de deux fois le nombre de Membres qu'elle avait lors de sa fondation il y a 17 ans. Il n'est pas juste que le nombre des membres du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social ou d'autres organes des Nations Unies demeure ce qu'il était alors. Il ne serait que juste que les nouveaux Etats Membres aient la possibilité de venir occuper une place légitime dans ces organes. Si cela n'intervient pas bientôt, je crains que les élections à ces organes ne soient marquées d'une tension croissante et d'une rivalité entre les diverses régions géographiques.

185. On a mis en doute la valeur constructive de la discussion générale dans sa forme actuelle. Nous devons, certes, réfléchir soigneusement aux méthodes de discussion et de travail en usage à l'Assemblée générale, en tenant compte de l'accroissement considérable du nombre des Membres comme du nombre des questions inscrites à l'ordre du jour. Etant donné qu'on a fort justement inscrit une question [point 86 de l'ordre du jour] traitant de ce problème, je n'insisterai pas pour le moment, sauf pour faire une observation d'ordre général sur le ton du débat. Il est déplorable que certains des participants ne présentent pas toujours leurs points de vue avec la modération voulue. Aussi graves que puissent être les divergences qui nous séparent, je crois que nous sommes en droit d'exiger de nous-mêmes et des autres le respect et l'estime que prescrivent la lettre et l'esprit de la Charte.

186. Ma délégation a été heureuse de voter la résolution [1710 (XVI)] par laquelle l'Assemblée générale, l'an dernier, a proclamé la présente décennie "Décennie des Nations Unies pour le développement". Il nous semble qu'en agissant ainsi nous avons reconnu deux éléments importants.

187. En premier lieu, la décolonisation et l'indépendance politique, qu'elles soient réalisées au prix de difficultés ou par un transfert pacifique des pouvoirs, ne sont qu'un premier pas qui donne aux nouveaux Etats la possibilité d'organiser leur vie selon leurs besoins tels qu'ils les conçoivent. La tâche leur incombe maintenant d'élever le niveau de vie de tous leurs habitants par un développement économique et social aux aspects divers et nombreux. Sur le plan économique, cela comprend l'exploitation des ressources naturelles, la modernisation de l'agriculture, la création d'industries, l'établissement du réseau nécessaire de transports et de communications. Dans le domaine social, ils devront créer, pour une société en transformation rapide, des moyens d'enseignement à tous les niveaux, une aide médicale et des services de protection sociale.

188. En second lieu, le fait même que nous parlions maintenant d'une décennie pour le développement — de 10 courtes années — exprime notre conviction unanime que nous ne devons pas demander aux nouveaux Etats d'être patients et d'accepter que leur développement soit aussi lent que l'a été, à son début, celui des pays hautement développés. Les progrès gigantesques de la science et de la technique peuvent et doivent nous servir dans nos efforts communs pour le développement rapide des nouvelles nations. Il y a deux ans, une Conférence sur le rôle de la science dans le progrès des nouveaux Etats s'est tenue à Rehovoth, en Israël, avec la participation de 49 pays. Certains savants israéliens prennent maintenant activement part aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies qui se tiendra à Genève l'an prochain sur le même sujet. Israël approuve vivement la décision de tenir cette conférence. Nous espérons pouvoir contribuer à ses travaux à la lumière de notre expérience de l'utilisation des techniques scientifiques pour le développement de notre pays et de celle que notre coopération dans ce domaine avec de nombreux autres nouveaux Etats nous a permis d'acquérir.

189. Quels sont les besoins fondamentaux des pays jeunes? J'en distinguerai trois: les capitaux, la technique et l'esprit d'initiative.

190. J'ai déjà exprimé notre espoir que les capitaux seraient libérés grâce au désarmement. Mais, tout en faisant tout ce que nous pouvons pour aboutir rapidement à un désarmement effectif, nous devons aussi trouver immédiatement les moyens matériels nécessaires au développement économique et social. Ces capitaux devront être fournis à des conditions raisonnables et sans retards injustifiés causés par des procédures fastidieuses ou bureaucratiques.

191. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a réussi à recueillir des capitaux considérables aux fins d'investissements dans les pays en voie de développement, mais les conditions de prêts sont nécessairement trop rigoureuses pour plupart de ces pays. C'est pour cette raison qu'on a créé un organisme affilié, l'Association internationale de développement, afin de fournir des capitaux à des conditions exceptionnellement favorables pour les projets de développement de base. Toutefois, ses fonds sont loin de suffire étant donné les besoins urgents des pays en cours de développement.

192. A ce propos, je voudrais attirer l'attention sur une proposition faite par le Gouverneur de la Banque d'Israël, M. David Horowitz, à la récente réunion annuelle (17 au 21 septembre 1962) du Conseil des gouverneurs de la Banque. Cette proposition permettrait à la Banque d'employer ses propres fonds pour accorder des crédits à long terme et à un faible taux d'intérêt aux pays en voie de développement, en utilisant les ressources de l'Association internationale de développement comme fonds de garantie et de subventions. Ma délégation exposera la question plus en détail à la commission compétente.

193. Je passe maintenant au deuxième besoin fondamental: la technique. Enseignement et formation professionnels sont nécessaires pour développer les facultés humaines qui peuvent seules transformer la nature afin de satisfaire les besoins de l'homme. Jadis, ces connaissances étaient surtout confinées dans les frontières locales ou tout au plus nationales, tandis que maintenant la diffusion des connaissances et des techniques s'étend au monde entier. En même temps, le processus du développement qui demandait jadis des siècles s'est si bien raccourci que des miracles s'y accomplissent en moins d'une génération. Il est un autre changement important. Récemment encore, la route était surtout à sens unique, allant des pays très développés aux pays très sous-développés. Aujourd'hui, la route est de plus en plus

à deux sens et les pays en voie de développement y jouent eux-mêmes un rôle de plus en plus actif.

194. Il suffit de voir la mise en œuvre des programmes d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées pour trouver la preuve de ce progrès. Ces programmes, qui, il y a 10 ans seulement, canalisaient le transfert des connaissances presque exclusivement d'Europe et d'Amérique du Nord vers le reste du monde, permettent maintenant le recrutement de plus de 25 p. 100 des experts en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, et l'utilisation des moyens de formation dans les pays en voie de développement augmente également.

195. En même temps, l'aide mutuelle directe et la coopération technique entre les pays en voie de développement jouent un rôle important pour leur progrès. Cette heureuse évolution est souvent l'aboutissement direct de la phase qui a précédé: en effet, les personnes qui ont reçu leur propre formation grâce à l'assistance technique, multilatérale ou bilatérale, offrent à leur tour leurs services dans des programmes d'assistance technique au profit d'autres pays en voie de développement. Ainsi, de nombreux pays qui continuent de recevoir une assistance technique sont maintenant en mesure d'en accorder à d'autres.

196. Je donnerai, dans ce domaine, quelques faits concernant notre propre pays. Actuellement, plus de 600 experts israéliens travaillent dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et plus de 1 600 étudiants et stagiaires venus de plus de 50 pays suivent cette année des cours individuels ou collectifs de formation en Israël.

197. Mais l'enseignement et la formation ne sont pas des processus mécaniques. Il est indispensable que soit encouragé l'esprit d'initiative propre à tous les jeunes, cet esprit d'initiative qui donne naissance au désir d'acquérir des connaissances et des techniques et de les utiliser à la création d'une société progressiste. Notre propre expérience nous a appris que ceux qui sont venus en Israël pour y trouver formation et information sont arrivés dans notre pays avec enthousiasme, avec le sentiment qu'ils avaient une mission à remplir pour leurs compatriotes dans leur propre pays, et leur succès a été éclatant.

198. Quant au souci exprimé ici par certains porte-parole arabes en ce qui concerne les relations d'Israël avec les pays d'Afrique, je pense qu'il serait opportun pour eux de parler pour eux-mêmes à cet égard. Qu'il me suffise de dire que je ne crois pas que ces pays aient acquis leur indépendance pour s'entendre décréter par quelqu'un qui s'intitule leur tuteur ce qui peut être bon ou mauvais pour eux. Israël est fier de ses liens d'amitié avec ces pays.

199. Le thème intérieur de la Décennie pour le développement est la prise de conscience croissante de l'unité du genre humain, de la destinée humaine solidaire, de la nouvelle ère de coopération internationale qui se déroule à présent. Je suggérerais que l'Organisation envisage la possibilité d'instituer un programme universel d'enseignement destiné à faire sentir aux enfants et aux adolescents la signification de la Décennie pour le développement, l'importance de l'esprit d'initiative, la nécessité de se préparer à la tâche historique d'une coopération soutenue et toujours plus intense entre pays développés et pays peu développés, et enfin le sentiment d'une destinée commune. Nous devons poser dans l'esprit et dans le cœur des jeunes les bases qui leur permettront de se consacrer de façon durable aux exigences de l'ère nouvelle et de ce monde neuf. Ma délégation reviendra à cette question en temps opportun.

200. J'ai maintenant le triste devoir de parler d'une question dont il semblait inconcevable, quand l'Organisation a été fondée, que nous aurions à nous occuper de nouveau. Les Nations Unies ont surgi des ruines et des destructions de la seconde guerre mondiale. Tout historien objectif, analysant les causes de ce désastre, est bien obligé de conclure qu'une des causes premières, sinon la plus importante, a été la doctrine raciste des nazis. C'est ce poison versé dans le cœur et l'esprit de millions de jeunes qui a permis les pires atrocités de l'histoire de l'humanité. C'est cette doctrine qui a fait de toute personne différente par sa croyance, sa race ou sa couleur un objet d'humiliation, de tyrannie et enfin d'annihilation. J'appartiens à un peuple qui, plus que tout autre, a souffert de cette folie et qui est maintenant profondément inquiet de voir reparaître des actes antisémitiques. Nous reconnaissons cependant que, pour terribles qu'aient été nos épreuves passées et quelles que puissent être nos inquiétudes actuelles, ce n'est là qu'une partie d'un problème mondial qui affecte des groupes et des peuples nombreux. Les Nations Unies ont été saisies de ce problème à la suite de ce qui s'est passé au cours de l'hiver 1959-1960 lorsque dans diverses parties du monde l'infâme croix gammée a reparu sur les édifices consacrés au culte juif ou chrétien, des établissements publics et des domiciles privés de personnes appartenant à des religions diverses. Je tiens à souligner ma ferme conviction que la réapparition de la croix gammée n'est pas seulement quelque chose qui inquiète mon peuple, mais représente aussi un défi pour tous, car c'est sous le signe de cette croix gammée qu'ont été commis les crimes les plus inqualifiables contre la race humaine tout entière.

201. Il y a un autre aspect de la discrimination. C'est celui d'une minorité qui n'est pas autorisée à donner une expression à ses aspirations religieuses et culturelles. Cela non plus ne nous semble pas conforme à l'idéal auquel songeaient les fondateurs de l'Organisation après la seconde guerre mondiale.

202. Ma délégation aura davantage à dire sur tous les aspects de la discrimination lorsque cette question sera discutée dans les commissions compétentes. Le racisme et la discrimination sous toutes ses formes sont indivisibles et aucun groupe ne peut en être victime sans que d'autres groupes soient touchés. C'est la discrimination elle-même qu'il faut attaquer et faire disparaître partout où elle se manifeste, quelle qu'en soit la victime, quelle qu'en soit la forme et qu'elle soit fondée sur une différence de croyance, de race ou de couleur.

203. Je passe maintenant à la région dont Israël fait partie. Nombre de personnes se laissent tromper par deux mythes relatifs au Moyen-Orient. Le premier consiste à prétendre que le Moyen-Orient est une région arabe. En fait, le Moyen-Orient compte moins d'Arabes que de non-Arabes, musulmans, chrétiens et juifs. Cette diversité de populations, de religions et de cultures a toujours été la caractéristique du Moyen-Orient, chaque population ayant sa continuité historique dans le passé, le pré-

sent et le futur. Le second mythe consiste à soutenir que tout serait pour le mieux dans cette région s'il n'y avait pas la tension entre les Etats arabes et Israël. Je serais la dernière à vouloir minimiser les dangers et les difficultés qui résultent de ce conflit. Mais ce n'est là qu'une source de tension dans une partie du monde qui, malheureusement, ne connaît que trop l'instabilité politique, le sous-développement économique et social, la rivalité et les heurts entre différents pays et différents régimes, et les pressions de la guerre froide. Quiconque suit les affaires du Moyen-Orient sait que pendant l'année écoulée le foyer de troubles dans la région a été constitué par la lutte violente qui se déroule au sein du monde arabe et qui prive la Ligue arabe même d'un semblant d'unité.

204. Israël aspire au jour où sera assurée l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de chaque Etat de la région, arabe ou non arabe, et où nous pourrons tous faire porter nos efforts sur le bien-être de nos peuples. Si je fais allusion aux troubles qui agitent le monde arabe, c'est parce que nous sommes un pays du Moyen-Orient et que, par conséquent, tout ce qui affecte la paix de notre région, tout ce qui retarde son progrès pacifique nous atteint.

M. Zea (Colombie), vice-président, prend la présidence.

205. Pour ce qui est du différend israélo-arabe lui-même, il vaut mieux voir le problème fondamental en face. Les Etats arabes refusent à Israël le droit à l'existence. Si cette attitude changeait, si les Etats arabes et Israël pouvaient discuter de leurs divergences de vues autour d'une table de conférence, avec franchise et sincérité, je suis certaine qu'on pourrait trouver des solutions à toutes les questions particulières. Depuis des années, Israël vient à cette tribune réclamer la même chose: la paix entre Israël et ses voisins arabes. Je dirai à ce propos que nous avons su gré au Ministre des affaires étrangères par intérim du Ghana d'avoir une fois de plus [1143ème séance] attiré notre attention sur l'importante déclaration faite par le président Nkrumah à la quinzième session [869ème séance] de l'Assemblée générale, dans laquelle il a demandé que soient reconnues les réalités politiques du Moyen-Orient et que soient données des assurances de non-agression. Nous sommes tout à fait d'accord, maintenant comme alors, sur cette opinion.

206. Le refus des Arabes de reconnaître le droit d'Israël à l'existence a une portée directe sur l'attristant problème des réfugiés. Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à discuter avec les gouvernements arabes ce qu'on peut faire pour assurer au mieux l'avenir des réfugiés, en tenant compte des réalités politiques et économiques de la région.

207. Mais une solution naturelle du problème est empêchée par le rêve arabe de détruire Israël et par l'intention ouvertement proclamée des Arabes de se servir des réfugiés à cette fin. Ce dessein a été officiellement proclamé par les Arabes du haut de cette tribune même. Cette parcelle de terre où le peuple juif a fait renaître sa patrie et sa nation d'autrefois lui serait donc de nouveau arrachée et les Juifs seraient de nouveau dispersés aux quatre coins du monde. Nos voisins ont cherché à le faire par des moyens divers: guerre ouverte ou guérilla, boycottage économique, propagande et menaces. La négociation et la conciliation sont présentées ici, du haut de cette tribune, comme le moyen de résoudre tous les autres problèmes internationaux, sauf celui-là, qui doit, de l'avis de ces orateurs, être résolu par la force. Pour toute autre nation, on revendique la coexistence pacifique; pour Israël, la non-existence doit être réalisée par la guerre.

208. Non seulement cette doctrine est contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, mais l'accepter serait trancher les racines mêmes de l'Organisation. Le monde d'aujourd'hui ne connaît déjà que trop de conflits d'idéologies, de conflits internationaux et de conflits économiques.

209. Devant cette situation, les notions fondamentales de la Charte, l'abstention du recours à la force, la recherche sans relâche de la paix, la coopération internationale, la négociation comme moyen de résoudre les problèmes, ont acquis une nouvelle et plus profonde signification. Tant qu'on recherchera la négociation, il y aura de l'espoir. Ceux qui excluent la négociation au Moyen-Orient, ceux qui depuis des années prononcent les mêmes discours stériles et hostiles devraient savoir que leur attitude va à l'encontre du concept fondamental de la communauté internationale et ne trouve aucun écho à l'Organisation, pour laquelle la paix est synonyme de survie de la race humaine; ils devraient savoir qu'ils s'en prennent aux fondements mêmes du progrès humain.

210. La politique du Gouvernement israélien a été et continue d'être la paix; la paix non seulement pour le monde, mais aussi la paix entre nous et nos voisins. Nous sommes en faveur de la coexistence et de la coopération partout dans le monde, et nous ferons tout en notre pouvoir pour y parvenir.

211. Cependant, tant que les Arabes persisteront dans leur attitude belliqueuse, Israël prendra toutes mesures nécessaires pour être capable de se défendre. Ainsi, c'est une ironie de voir que, tandis que l'Egypte rassemble une flotte de bombardiers lourds, tandis que le président Nasser proclame que ses fusées pourront atteindre "n'importe quel endroit au sud de Beyrouth" (c'est-à-dire tout Israël), un porte-parole égyptien se plaint bruyamment, du haut de cette tribune, lorsqu'Israël se procure des engins qui peuvent être utilisés uniquement pour se protéger contre les attaques aériennes.

212. Je ne voudrais pas donner l'impression qu'Israël, en butte à l'hostilité, n'est préoccupé que de cet aspect sombre de son existence. Certains d'entre vous sont allés en Israël et j'aime à croire qu'ils y ont trouvé un peuple qui exploite avec enthousiasme les déserts longtemps abandonnés et les collines pierreuses. Il y a en Israël un progrès continu, dans tous les aspects de notre économie, dans le développement de notre enseignement et de nos établissements scientifiques. Toutes les personnes qui ont débarqué sur nos côtes, poussées par la nécessité de trouver un refuge ou par le désir de participer à une grande entreprise, non seulement prennent part à la remise en valeur d'un pays, mais également y retrouvent leur dignité humaine. Tous ceux qui sont venus à nous de vingtaines de pays et parlant de nombreuses langues participent à la grande renaissance de notre langue biblique et de notre culture ancienne. Tous ces nouveaux venus, nous les avons accueillis avec amour et avec dévouement; ils ont cessé d'être des réfugiés misérables et sont devenus un élément constructif vital de notre société. Si les nations arabes avaient appliqué l'intelligence et l'énergie de leurs peuples à mettre leurs

terres en valeur, les réfugiés qui vivent chez elles auraient pu être absorbés afin de participer à une vie productrice et seraient devenus une valeur positive pour le développement des divers pays arabes. C'est ce que nous avons fait en Israël avec plus d'un million de réfugiés, dont plus de 600 000 venus de terres arabes.

213. Nous sommes heureux de noter que, malgré les déceptions et les échecs, certains pays arabes comprennent de plus en plus qu'il est plus important, s'ils veulent assurer le bien-être de leur population, d'orienter les énergies et les talents vers des entreprises constructives que d'entretenir des rancœurs stériles. La communauté internationale devrait encourager cette tendance.

214. En dépit de tous les discours prononcés ici par les représentants de pays arabes, nous avons la conviction qu'il faut, pour nous et pour nos voisins, que vienne le jour où nous pourrons vivre dans la bonne entente et la coopération. Alors le Moyen-Orient tout entier deviendra une région où des dizaines de millions d'êtres vivront en paix; alors seulement pourront être réalisées toutes les possibilités économiques de la région et la mise en valeur de son riche patrimoine culturel. C'est en cela qu'Israël croit et c'est à cette fin que nous consacrerons tous nos efforts.

215. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Jordanie qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

216. M. NUSSIBEH (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je n'aurais pas demandé à faire usage de mon droit de réponse immédiatement à propos de la déclaration de la représentante d'Israël si mon intention était simplement de réaffirmer la position de mon pays sur le drame de la Palestine; en effet, cette position a été exposée, sans laisser place au moindre doute, dans la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée et dans toutes celles qui ont été faites par mes collègues arabes depuis 14 ans. Cependant, j'estime devoir faire des observations sur le discours de la représentante d'Israël, ne serait-ce que pour remettre au point tout ce qui, de l'avis de ma délégation, constitue des déformations délibérées des faits.

217. Vous venez d'écouter un long discours; mais, à part les belles paroles destinées à masquer l'objectif réel, est-il possible d'y noter un regret quelconque pour la boucherie dont la population de la Palestine a été victime, est-il possible d'y noter que les Israéliens soient disposés en quoi que ce soit à rétablir les droits fondamentaux et inaliénables qui ont été arrachés par la violence aux habitants légitimes de la Palestine?

218. L'Assemblée générale, au sein de laquelle les plus hautes qualités politiques et de sagesse diplomatique du monde sont représentées, ne devrait éprouver aucune difficulté pour discerner la sincérité et le mensonge. Tout orateur peut faire à grand bruit une profession de foi en faveur de la paix, si elle ne lui coûte que la peine d'énoncer des platitudes et des phrases creuses pour remporter un succès oratoire immérité. Mais la paix la plus pacifique serait celle du tombeau, la paix qui consiste à accepter le déshonneur abject, la tyrannie et l'injustice, à se plier sous les ordres de l'agresseur, à renoncer à son droit et à son devoir de défendre ce qui est moral, ce qui est juste! Agir ainsi serait se courber dans l'infamie devant l'agression, et ce n'est pas pour cela que les Nations Unies ont été créées.

219. Tout au long de la discussion du problème des réfugiés et du problème de la Palestine, les représentants d'Israël ont toujours soutenu que ce sont les Arabes qui se sont opposés au plan de partage de 1948; je ne conteste pas cette allégation. Cependant, je demanderai aux représentants réunis dans cette salle s'il existe au monde un seul pays qui applaudirait volontiers à son propre démembrement et à sa propre vivisection. Tel était le choix qui s'offrait aux Arabes de Palestine en ces jours sombres où, petit peuple sans défense, ils se sont trouvés attaqués, politiquement et militairement, par des forces d'une supériorité écrasante qui convergeaient sur eux en provenance de diverses parties du globe.

220. Mais, si de nombreux Membres de l'Organisation ont agi de concert à ce moment contre les Arabes de Palestine, n'est-il pas du devoir moral et solennel des Nations Unies telles qu'elles sont constituées aujourd'hui, 14 années plus tard, d'agir également de concert pour redresser les torts et restituer les territoires importants que les Israéliens occupent aujourd'hui au défi des résolutions des Nations Unies elles-mêmes et sans lesquels les réfugiés de Palestine continueront à vivre dispersés sous tous les cieux et dans des conditions de misère et de souffrance que l'Assemblée connaît fort bien?

221. La représentante d'Israël a parlé de réinstaller les réfugiés de Palestine dans des terres arabes; elle a également laissé entendre que les réfugiés de Palestine avaient quitté leurs foyers à l'instigation des Etats arabes. A mes yeux, il y a là une des plus grandes déformations de la vérité qu'on ait entendues dans la période d'après guerre. Il se trouve que je fus témoin de ces tristes événements et que j'y ai même participé. Je puis donner aux représentants à l'Assemblée l'assurance que pas un Palestinien n'a quitté son foyer de son propre gré, ni à l'instigation de qui que ce soit. La vérité est que la population de la Palestine, qui avait été complètement désarmée durant les 30 années du Mandat, a dû en 1948 affronter 70 000 à 80 000 hommes fortement armés qui étaient ses adversaires et alors que sa sécurité ne pouvait être protégée par aucun gouvernement. Chaque famille, chaque village, chaque quartier de chaque ville a dû, à un certain moment, prendre une décision qui tranchait son sort.

222. Tous ont lutté avec les quelques armes qu'ils ont pu rassembler sur le moment et ce n'est qu'après avoir été écrasés ou s'être trouvés en présence de la certitude de voir leurs enfants enterrés sous les décombres de leurs maisons qu'ils ont pris la fatidique route de l'exil, de cet exil qui est aujourd'hui leur sort. Voilà le problème des réfugiés.

223. Je me souviens fort bien des 200 femmes et enfants de Deir Yassin, tout ce qui restait d'un village autrefois heureux situé à l'ouest de Jérusalem, qui se sont rendus auprès du Comité national dans la Jérusalem arabe pour implorer secours. Ils avaient combattu toute la nuit jusqu'au moment où ils furent submergés; leurs foyers avaient été bombardés et écrasés et les corps des victimes jetés dans un puits profond qui, depuis des générations, leur fournissait l'eau potable et l'eau d'irrigation. Ces enfants malheureux, les Israéliens les avaient fait défiler dans la rue pour célébrer une victoire glorieuse.

224. Je me souviens encore de ces 250 000 réfugiés des villes arabes de Lydda et de Ramleh qui, au canon des fusils, furent obligés d'abandonner leurs foyers, hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux — je les ai vus de mes propres yeux — et de parcourir des dizaines et des dizaines de kilomètres à travers les collines et les vallées, de jour et de nuit, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un refuge. Ils sont arrivés là les pieds enflés, l'estomac creux et le cœur bien lourd. L'amertume est toujours dans leurs cœurs et une pareille situation est un défi permanent à tout ce en quoi le monde civilisé a foi, à tout ce qui tient au cœur des Nations Unies.

225. N'ajoutons pas ensuite l'insulte à l'injure en laissant entendre que ces gens auraient quitté leurs foyers pour se rendre à un déjeuner à la campagne et qu'il incombe par conséquent aux Etats arabes de les réinstaller.

226. Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a connu des succès et des échecs. Dans ses annales, le sort des Arabes de Palestine constitue un des plus tristes chapitres.

227. Nous n'avons pas l'intention d'accepter cet acte brutal et injuste. Nous sommes certains que les Nations Unies, qui représentent les espérances, les aspirations et les justes causes de tous les peuples du monde, refuseront d'accepter indéfiniment pareille injustice.

228. La représentante d'Israël a parlé de la question du désarmement. Je suis l'un des porte-parole arabes qui se sont exprimés très fermement en faveur du désarmement, parce que je pense que c'est la seule solution aux dangers qui nous menacent tous.

229. Mais comment pouvons-nous parvenir au désarmement si la menace de destruction totale que nous avons connue il y a 10 ans seulement continue de planer sur nos têtes? Comment pouvons-nous vivre en paix chez nous alors que nous savons que les Israéliens ont accumulé depuis des années les armes les plus destructrices et travaillent systématiquement depuis 12 ans, avec une aide extérieure considérable, à mettre au point l'horrible arme atomique? Nous aurions voulu consacrer toutes nos ressources, toutes nos maigres ressources, à notre développement économique et social. C'est véritablement à cette tâche que doivent s'employer tous les gouvernements. Mais nous ne pouvons guère nous permettre de faire autrement que d'avoir un minimum d'armements parce que nous avons vu les fruits de notre labeur, nos biens, nos moyens de travail, tout ce que nous possédions, perdus du jour au lendemain lorsque les Israéliens se sont emparés de notre pays. A quoi servirait donc le développement économique et social en présence d'un danger d'anéantissement matériel? Or, telle est vraiment la situation qui se présente à nous.

230. Il est à peine besoin de dire que la condition préalable du désarmement est que les Nations Unies travaillent à l'édification d'une infrastructure reposant sur la justice et l'équité pour tous. Sans cela, le désarmement tel que le comprend la représentante d'Israël ne serait qu'un suicide.

231. La représentante d'Israël a déclaré que d'aucuns prétendaient que le Moyen-Orient est une patrie arabe. Je tiens à affirmer devant l'Assemblée que nous, les Arabes, nous n'avons jamais dit que le Moyen-Orient était arabe. Cette expression a été fabriquée pendant la seconde guerre mondiale par les forces alliées pour des raisons de commodité militaire. Lorsque nous parlons de notre nation, nous parlons de notre monde arabe. Quand nous parlons du Moyen-Orient, nous parlons de nations sœurs qui sont aussi anciennes que la nôtre. C'est pourquoi j'espère que vous n'accorderez pas trop d'attention à cette affirmation destinée sans aucun doute à semer la discorde parmi nous, la famille du Moyen-Orient.

232. Un mot encore dans cette brève réponse. Je vise la déclaration de la représentante d'Israël selon laquelle le monde arabe est en proie à des conflits entre Arabes. Nous ne le nions pas. Tout ce que nous affirmons, c'est que nous, nations arabes, nous n'avons nullement le monopole de telles discordes. En fait, il y a parmi les nations des groupes et des partis qui adoptent des idéologies différentes, des méthodes et des techniques différentes, et nous ne faisons nullement exception à la règle. Il y a là des problèmes qui représentent de façons diverses l'élan, la poussée de notre nation dans sa renaissance d'aujourd'hui, sa résurrection et la reconstruction des fondements de notre vie. En fait, s'il n'y avait pas de divergences, je commencerais à être inquiet et à douter de notre vitalité.

233. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant de l'Arabie Saoudite a demandé la parole pour faire usage de son droit de réponse. Etant donné que plusieurs orateurs sont encore inscrits pour prendre la parole aujourd'hui dans la discussion générale, je me permettrai de lui demander d'être aussi bref que possible.

234. M. SHUKAIRY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: Je ferai de mon mieux, Monsieur le Président, pour me rendre à votre appel. J'ai vraiment hésité à monter à la tribune pour exercer mon droit de réponse à cette heure très avancée. Je ne voudrais pas lasser mes collègues après cette longue et fatigante journée, mais n'oublions pas qu'il y a un million de réfugiés, une nation entière déracinée de son pays, qui vit avec patience et résignation dans des camps et sous des tentes depuis 14 ans. Donc, si j'abuse de votre patience pendant quelques minutes, je ne le ferai que par esprit de justice et d'équité envers la cause de ceux qui, en ce moment même, suivent vos délibérations dans leurs camps et sous leurs tentes.

235. Une dame qui vient d'Israël a fait devant l'Assemblée des affirmations très graves — encore qu'elles soient absurdes — sur les affaires du Moyen-Orient et les relations entre Israël et les Etats arabes. Chaque année, cette dame vient à la tribune avec beaucoup de courage, en toute honnêteté, sans la moindre hésitation, pour nous faire entendre une musique bien orchestrée au sujet des négociations, mais je devrais peut-être dire un disque enregistré sur les négociations.

236. Certes, il est très tentant de lancer un appel en faveur de négociations, en faisant valoir que c'est une pratique de la communauté internationale, l'un des moyens prévus par la Charte pour le règlement pacifique des différends internationaux, mais je rappellerai à l'Assemblée que les négociations n'ont pas pour but de détruire les principes fondamentaux des Nations Unies. Elles doivent servir les principes fondamentaux des Nations Unies. On ne doit jamais avoir recours aux négociations dans l'intention de détruire la justice, la liberté de l'homme, la valeur de l'homme. Les négociations ne sont qu'un moyen

pour parvenir à une fin, mais la fin doit demeurer intacte.

237. La Charte des Nations Unies prévoit les négociations et la conciliation, mais les négociations et la conciliation ne doivent pas détruire les racines mêmes de l'Organisation, ni les principes très nobles qui sont inscrits dans la Charte. Il y a, en ce monde, bien des choses qui ne peuvent faire l'objet de négociations. On ne peut pas négocier la démocratie, la liberté de l'homme, sa valeur, sa dignité, sa patrie, son existence dans sa patrie. On ne peut négocier la défense de la patrie. On ne peut accepter la conciliation lorsqu'il s'agit de l'existence nationale, de la souveraineté nationale, de l'indépendance, des droits de l'homme. On peut négocier des questions de frontières, mais le différend entre nous et Israël ne porte pas sur une question de frontière. Il porte sur l'existence même d'une patrie. Il s'agit de savoir si cette patrie doit être ou ne pas être.

238. Tel est le nœud de toute la question. Il ne s'agit pas d'un différend entre voisins, il s'agit d'un différend qui va jusqu'au plus profond de la dignité de l'homme, de l'équité de la justice et des droits d'une nation entière qui a été déracinée et chassée par les forces de la terreur et de l'horreur déchaînées par Israël en 1947. Voilà toute la question dont l'Assemblée générale est saisie. Il ne s'agit pas de négociations, il ne s'agit pas de conciliation. On ne peut pas accepter de compromis sur la liberté. On ne peut pas accepter de compromis qui saperait les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, sinon la conciliation et la négociation seraient des armes qui tueraient l'Organisation, qui la mèneraient au tombeau, qui en feraient le cimetière de nos conceptions internationales.

239. Mais j'en viens aux réalités. Pourquoi doit-on rechercher des négociations ici, à l'Assemblée? Quel en est donc l'objet, alors qu'Israël refuse le rapatriement des réfugiés, ordonné par l'Assemblée générale il y a 14 ans? L'Assemblée a adopté 15 résolutions dans lesquelles, depuis des années, elle s'est prononcée en faveur du rapatriement des réfugiés. Cependant, la dame d'Israël vient à cette tribune avec courage et bravoure pour lancer un appel en faveur de négociations! Au lieu de cela, Israël ferait certes mieux de se conformer à ces résolutions, de s'incliner devant la volonté des Nations Unies, de respecter la dignité de l'homme et la valeur de l'être humain. C'est là qu'on peut mettre une attitude à l'épreuve, non en nous faisant entendre un disque sur les négociations et la conciliation. C'est là que vous trouverez la véritable pierre de touche qui montrera quel est vraiment l'objectif de quiconque vient à cette tribune faire une déclaration de principes ou prononcer un discours éloquent et émouvant. Je prétends que les Nations Unies ont un niveau intellectuel trop élevé pour qu'on puisse s'adresser à elles de cette façon, alors que tous les faits sont bien connus de tous, alors que les Nations Unies sont bien informées de ce drame de toute une nation qui a été chassée de son pays par la terreur d'Israël.

240. Avec éloquence, cette dame d'Israël a essayé de laisser de côté tout ce drame et de venir nous parler de négociations. Quelle sainte personne que cette dame d'Israël!

241. Elle nous a parlé de désarmement au Moyen-Orient. Qui parle de désarmement? Israël parle de désarmement et prêche l'agression et l'expansion. Cependant, il lui semble commode ici, à la tribune des Nations Unies, de parler de désarmement et d'un accord avec contrôle et inspection. Mais je me permettrai d'apprendre à ceux qui l'ignorent, aux nouveaux venus, au public qui nous écoute, qu'il y a eu des conventions d'armistice général 5/ conclues entre quatre Etats arabes et Israël sous les auspices des Nations Unies, avec contrôle et inspection par une commission d'armistice. Il y a des conventions, il y a un contrôle, il y a une inspection, mais, malgré les conventions, malgré le contrôle, malgré l'inspection sous les auspices des Nations Unies, vous constatez qu'Israël a violé les conventions d'armistice des centaines de fois, qu'Israël a été condamné, comme aucun autre Membre de l'Organisation n'a été condamné, six fois par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, et en termes très vifs. La condamnation a été prononcée par l'Assemblée générale pour attaques armées, pour attaques inhumaines contre des personnes sans défense vivant dans des camps, contre des réfugiés vivant sous des tentes, soumis à la terreur israélienne.

242. Cependant, Israël vient demander ici un accord de désarmement avec contrôle et inspection. Or, vous avez là une convention, une convention qui remonte à 10 ans, avec contrôle et inspection, mais cette convention a été violée des centaines et des centaines de fois par le gouvernement de cette dame d'Israël, par son peuple et par ses soldats. Comment cette dame d'Israël peut-elle logiquement nous parler de rechercher un accord alors qu'Israël a déjà violé un accord et comment cette dame peut-elle demander le contrôle et l'inspection alors qu'Israël foule aux pieds le contrôle et l'inspection? Ce n'est là rien de moins qu'un blasphème, un blasphème politique que nous ne pouvons pas tolérer aux Nations Unies.

243. Enfin, comme si nous nous trouvions devant le Mur des lamentations à Jérusalem, j'ai vu cette dame d'Israël pleurer sur la désunion entre les gouvernements arabes. Il me semblait que je me retrouvais aux jours de mon enfance, lorsque j'ai vu le Mur des lamentations, à Jérusalem, avec des foules de personnes qui y pleuraient. Je viens de voir la dame d'Israël versant des pleurs sur la désunion dans le monde arabe, mais cela ne regarde pas Israël, cela regarde le monde arabe. Le monde arabe sait très bien s'occuper de ses affaires; mais voilà Israël qui désunit matériellement le monde arabe. Israël est un coin enfoncé entre le monde arabe d'Afrique et le monde arabe d'Asie.

244. Si vraiment Israël se préoccupe de l'unité du monde arabe, pourquoi s'est-il installé comme un coin entre le monde arabe d'Afrique et le monde arabe d'Asie? Israël éprouve-t-il quelque sympathie pour l'unité du monde arabe? J'en doute. En ce qui concerne l'unité du monde arabe, le mieux qu'Israël puisse faire est de quitter le Moyen-Orient et l'unité du monde arabe sera rétablie. Voilà ma réponse.

245. La dame d'Israël a parlé très en détail et avec beaucoup d'éloquence des maux du régime nazi et des maux de la discrimination raciale. Je condamne les actes nazis et je n'admets aucune justification aux persécutions, où que ce soit. Nous ne pratiquons ici, dans nos sentiments et nos sympathies, aucune discrimination et je condamne la discrimination dans toutes ses manifestations. Mais réfléchissons un peu:

5/ Documents officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Suppléments spéciaux Nos. 1, 2, 3 et 4.

depuis 10 ans, Israël a admis en Palestine 1 750 000 personnes, toutes juives — les non-Juifs sont exclus. Depuis 14 ans, Israël n'a pas admis un seul réfugié. N'est-ce pas de la discrimination raciale, du pire nazisme? Voilà exactement ce qu'Israël condamne: Israël condamne ses propres pratiques, sa propre conduite, sa propre politique. En 14 ans, Israël a vu sa population doubler en ouvrant les portes de la Palestine aux seuls Juifs.

246. Cependant qu'un million de réfugiés, de l'autre côté de la ligne de démarcation, de leurs tentes et de leurs camps, considèrent de loin leurs foyers, leurs fermes et leurs boutiques, cette dame d'Israël nous parle de déserts qu'on met en culture, d'améliorations apportées à la terre. Je rappellerai qu'Israël n'est propriétaire que de 6 p. 100 de la terre qu'il occupe. Le reste est propriété des Arabes: boutiques, maisons, villes, villages, fermes, orangeraies, vignobles, toute cette richesse est propriété arabe, sol arabe et produit du labeur arabe, fruit du travail de générations d'Arabes. Israël encaisse 57 millions de livres sterling, revenus de biens arabes. Israël, qui ose nous parler ici des maux du nazisme et des maux de la discrimination raciale, est en réalité au banc des accusés. Sa position ici, aux Nations Unies, en tant qu'accusé, est indéfendable, sa défense s'effondre. Israël ne peut se défendre. Le nazisme a été exporté d'Europe en Palestine et le nazisme est maintenant planté au Moyen-Orient, sous la forme et sous l'image d'Israël. C'est là une accusation étayée de preuves abondantes. Nous ne prononçons pas des paroles en l'air à cette tribune devant une assemblée aussi distinguée.

247. Je terminerai mon intervention par ce qui suit. La solution de la question de Palestine ne peut être cherchée que par la formule qui a permis la solution de tous les problèmes coloniaux. Le sionisme, avec Israël à sa tête, est une manifestation coloniale. C'est de l'impérialisme, c'est du racisme sous la forme la plus odieuse. De même que le problème de l'Algérie a été résolu, que le problème de l'Angola va être résolu, que la question de l'Afrique du Sud ne peut manquer d'être résolue, que tous les problèmes qui mettent en cause la liberté en Afrique ne peuvent qu'être résolus, la question de Palestine ne pourra qu'être résolue de la même façon que les autres. Il n'y a qu'une solution, celle du principe de la libre détermination qui a été le flambeau de la liberté pour les peuples d'Afrique et d'Asie. Soixante-dix nations d'Asie et d'Afrique sont venues aux Nations Unies grâce à l'application du principe de la libre détermination. La Palestine appartient à son peuple, au peuple arabe. La Palestine fait partie intégrante de la patrie arabe. Aucune négociation, aucune conciliation n'amènera jamais le monde arabe à renoncer à ses droits en Palestine. La solution doit être cherchée dans les principes fondamentaux de la Charte, de même qu'on a cherché la solution de tous les problèmes de l'impérialisme et du colonialisme. Il faut que la question de Palestine soit résolue maintenant. Si elle n'est pas résolue par les Nations Unies, le peuple palestinien cherchera la solution en dehors des Nations Unies. Votre devoir est de faire en sorte que la question de Palestine soit résolue au sein des Nations Unies. Je ne prêche pas la guerre; nous ne sommes pas partisans de la guerre; nous sommes partisans de la paix. N'oublions pas, après tout, que la Palestine est la terre de la paix. Elle appartient au messager de la paix et à l'apôtre de l'amour.

248. M. KAKA (Niger): Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer, ainsi que toute ma délégation, aux nombreuses félicitations qui vous ont été présentées à l'occasion de votre brillante élection. En vous portant à ce haut poste, l'Assemblée est bien consciente des responsabilités qu'elle vous confie. Vos éminentes qualités, universellement connues, ont à coup sûr guidé ce choix. Puisse Dieu vous donner la force et la volonté nécessaires pour l'accomplissement de votre lourde et délicate mission.

249. Il m'est agréable de dire ici combien ma délégation et moi-même sommes heureux de recevoir dans la grande famille internationale les Etats frères du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago et de l'Algérie. Nous saluons avec respect toute naissance d'un Etat nouveau. Notre joie, à l'occasion de cet événement d'une importance exceptionnelle, est d'autant plus grande qu'elle se traduit par le rétrécissement du cercle des colonies. Les représentants de ces Etats seront à coup sûr déterminés à travailler non seulement pour le bien-être de leurs populations, mais aussi pour l'humanité tout entière.

250. Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour saluer la fin des hostilités en Algérie. C'est ici, mieux que partout ailleurs, qu'il convient de rendre hommage au peuple algérien dont le courage, à nul autre pareil, a permis d'atteindre aujourd'hui le couronnement de sept années de luttes âpres et difficiles. L'issue heureuse des pourparlers d'Evian nous donne plus de force dans notre conviction que, quels que soient les différends qui opposent les nations ou les individus, des négociations libres et directes peuvent et même doivent permettre d'arriver à un compromis qui rapproche des points de vue apparemment inconciliables.

251. Il me plaît, au nom de ma délégation, de saluer le premier Gouvernement de l'Algérie libre et indépendante, et notre souhait le plus sincère est que cette victoire éclatante soit le prélude à d'autres victoires non moins importantes et remportées dans tous les domaines.

252. Je ne puis terminer ce chapitre sans féliciter vivement le chef de l'Etat français, le général de Gaulle, qui, contre vents et marées, a pu, pendant qu'il était encore temps, en accord avec les dirigeants algériens, arrêter cette guerre injuste et sauver l'amitié et la coopération entre les deux pays.

253. Il est de mon devoir de réaffirmer hautement l'attachement indéfectible de mon pays à l'idéal et aux principes de la Charte des Nations Unies. Le respect de cette charte, que nous considérons comme un devoir sacré de tous les Membres, doit être le meilleur support moral du prestige de l'Organisation considérée comme la providence des pays nouvellement libérés et des dizaines de millions d'hommes qui attendent impatiemment leur libération. C'est ce qui explique notre profonde indignation chaque fois qu'une puissance viole, de façon délibérée, un de ces principes sacrés auxquels nous tenons comme à la prunelle de nos yeux. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies est une grande force morale dans laquelle les nations, grandes et petites, ont librement placé leur confiance. Il va sans dire que nous sommes entièrement pour le renforcement de l'action des Nations Unies, et c'est pourquoi nous avons été et nous serons toujours contre la "troïka" qui, à nos yeux, entraverait la bonne marche du Secrétariat.

254. Depuis son installation, l'année dernière, le Secrétaire général par intérim déploie de grands efforts pour trouver des solutions souhaitables à des problèmes angoissants comme ceux du Laos et du Congo, où, grâce à une solution de compromis, l'épreuve de force a été arrêtée, épargnant ainsi des centaines de milliers de vies humaines.

255. Fidèles au principe de l'autodétermination et conformément à l'esprit de la Charte, nous aurions souhaité, en ce qui concerne le problème de l'Irian occidental, que le peuple papou fût préalablement consulté sur son sort. Au Congo, l'acceptation du "plan U Thant" par le gouvernement central de Léopoldville et le gouvernement d'Elisabethville nous permet d'espérer le retour à une vie normale dans un Congo unifié. C'est pourquoi, le gouvernement et le peuple du Niger appuient sans réserve cette heureuse initiative.

256. Pour mener à bien la tâche — combien délicate — qu'il a entreprise, le Secrétaire général par intérim doit bénéficier de l'appui unanime des Nations Unies. C'est dans ce sens que le Niger entend, pour sa part, renouveler sa confiance à U Thant.

257. Quelques mots maintenant sur ce qu'on est convenu d'appeler le tiers monde. Nous, du tiers monde, nous sommes conscients de nos faiblesses et de notre sous-développement. Mais ces faiblesses additionnées constitueraient une grande force, qui fera réfléchir et dont le poids sera un grand appoint dans l'équilibre mondial, tant il est vrai que l'union fait la force. La survie de l'humanité réside en partie dans la cohésion du tiers monde, qui arrêtera plus d'une main criminelle. Nous avons le droit et le devoir de dire non à l'assassinat collectif.

258. Cela m'amène tout naturellement à parler du désarmement général et complet. Depuis quelques années, nous assistons impuissants à une course effrénée aux armements. On s'ingénie à trouver les moyens les plus inhumains de destruction massive. Et, chaque année, ce sont des centaines de millions de dollars que certaines puissances dépensent pour une guerre éventuelle, au mépris du sous-développement et de la misère humaine. N'ayant plus confiance les unes dans les autres, ces puissances se prêtent mutuellement des intentions agressives. Cette situation, pour le moins alarmante, s'aggrave journellement par une psychose de peur savamment orchestrée et entretenue par une propagande criminelle.

259. C'est donc dans un souci de détente internationale que ma délégation a été amenée à voter contre l'inscription à l'ordre du jour de l'affaire hongroise, cette pomme de discorde entre l'Est et l'Ouest.

260. Et cela nous amène évidemment à condamner les essais nucléaires sous toutes les formes. La confiance ne régnant pas entre les grandes puissances, tout désarmement, pour être efficace, doit être assorti d'un contrôle international.

261. Un autre problème qui menace la paix en Afrique et dans le monde est constitué par la politique insensée de certaines nations. Amorcée depuis quelques années seulement, la décolonisation va plus vite qu'on ne le croit. Elle ne surprend d'ailleurs que ceux qui ont rêvé de garder indéfiniment les autres sous leur domination. Le souffle puissant de liberté qui traverse l'Afrique triomphera de tous les obstacles dressés à dessein sur son passage. En Angola, au Mozambique, et en Guinée dite portugaise, le Gouvernement portugais lance ses troupes sur de paisibles populations qui n'ont commis d'autre crime que celui de vouloir un peu plus de liberté, un peu plus de bien-être. Ce faisant, le Portugal compromet dangereusement toute possibilité de coopération fructueuse entre lui et les futurs Etats d'Angola, de Mozambique et de Guinée dite à présent portugaise. De ce fait, il va de l'intérêt du Portugal d'entrer en pourparlers avec les nationalistes de ces pays, afin de trouver ensemble une solution juste aux problèmes qui les opposent, et ce alors qu'il est encore temps.

262. Le gouvernement et le peuple du Niger expriment leur sympathie aux vaillants peuples d'Angola, de Mozambique et de Guinée dite portugaise, en lutte pour leur libération du joug colonial portugais, et ils s'inclinent respectueusement devant les victimes tombées au champ d'honneur.

263. Qu'il me soit permis d'aborder maintenant l'angoissant problème de l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain. La position de mon gouvernement a été maintes fois précisée au cours de nombreuses discussions portant sur ce problème. Comme toujours, le gouvernement et le peuple du Niger s'associeront à toute initiative tendant à extirper ce cancer du flanc de l'Afrique. Il est vraiment révoltant, pour des pays comme le mien, de constater que l'Afrique du Sud, l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, continue délibérément de violer les principes sacrés de la Charte à laquelle elle a librement adhéré.

264. Un autre foyer d'incendie, la Rhodésie du Sud, où une minorité tient son pouvoir par l'usage de la force et de la terreur, attend une solution juste et urgente. Le dernier développement de la situation dans ce pays soulève l'indignation générale. Aussi ma délégation appuiera-t-elle de toutes ses forces toute initiative tendant à réduire la tension dans ce coin d'Afrique.

265. J'arrive maintenant au problème complexe du développement économique du tiers monde, qui est actuellement l'un des problèmes les plus urgents qui se posent à notre organisation. La plupart de ces pays sont producteurs de matières premières, dont les prix fixés en dehors d'eux sont souvent soumis à des fluctuations mondiales. Cette situation dramatique n'a pas échappé à notre secrétaire général, qui a lancé cet avertissement: "La division actuelle du monde en pays riches et en pays pauvres est bien plus réelle, bien plus grave et, en fin de compte, bien plus redoutable que la division du monde sur le plan idéologique." [A/5201/Add.1, p. 3.]

266. La gravité de cette situation n'échappe à aucun dirigeant conscient des intérêts supérieurs de son pays. C'est ce qui a amené mon gouvernement à constituer, avec 11 autres partenaires africains et malgache, l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (OAMCE), car nous sommes convaincus que, dans ce monde divisé et déchiré, seuls les grands ensembles économiques sont viables et efficaces pour la recherche de l'amélioration constante du niveau de vie de nos populations.

267. Notre libre association au Marché commun n'a pas d'autre but.

268. Pour mon gouvernement, la coopération économique loyale doit être la "lame maîtresse" de l'unité africaine. Tous, nous avons été colonisés pendant plus d'un demi-siècle; nous souffrons du manque de cadres et du sous-développement; nous avons enfin une

culture commune. Tous ces liens communs ne peuvent pas ne pas avoir raison de notre égoïsme ou de notre orgueil. Vite nous avons senti et compris l'impérieuse nécessité de conjuguer nos efforts pour présenter un front uni à nos nombreux et importants problèmes tous points semblables. Cet héritage commun a puissamment contribué à créer le terrain plus que jamais favorable pour un rassemblement général après la fièvre du début. Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'unité africaine se fera autour d'un programme de coopération économique et non autour d'un homme ou d'un Etat.

269. Cette idée est illustrée par ce passage du communiqué commun nigéro-guinéen, signé à Conakry, le 7 juin 1962, par M. Sekou Touré, président de la République de Guinée, et par M. Hamani Diori, président de la République du Niger:

"Ils ont [les deux Présidents] en outre exprimé l'avis que la réalisation de l'unité africaine devrait commencer par un programme minimum commun et par la coopération étroite entre les divers Etats africains dans tous les domaines. Dans cette perspective, ils ont décidé d'accroître les échanges entre les deux pays; échanges entre organisations nationales, mouvements de jeunes, de femmes, cadres administratifs et syndicaux.

"Les deux Présidents sont convenus de la nécessité d'un front commun entre les Etats africains en vue du soutien de leurs produits d'exportation."

N'est-ce pas là une manifestation éclatante de volonté de coopération fructueuse et de solidarité humaine?

270. Je ne saurais terminer cette déclaration sans faire une mention spéciale de la solidarité internationale qui doit être développée pour le plus grand bien de l'humanité tout entière. Je tiens à remercier, au nom du gouvernement et du peuple du Niger, les gouvernements et les peuples de France, des Etats-Unis, d'Allemagne fédérale, de Tchécoslovaquie et d'Israël, qui ont bien voulu nous fournir une aide matérielle et technique lors de la dernière épidémie de méningite cérébro-spinale, qui a douloureusement endeuillé mon pays.

271. Je reste convaincu que, malgré les graves conflits d'intérêts qui opposent les puissances, la raison humaine finira par triompher de l'égoïsme et de l'orgueil, et que la paix sera sauvegardée dans le monde.

272. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant de l'Argentine, qui est le prochain orateur inscrit sur la liste, a bien voulu accepter de reporter son discours à demain matin à la première heure.

273. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que le Bureau se réunira demain à 14 h 30 dans la salle du Conseil de tutelle. La prochaine séance de l'Assemblée se tiendra demain à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 45.

Litho in U.N. 77002—January 1964—900